



Centre de Recherche en Sciences de la Ville,  
du Territoire et du Milieu rural

# Mise à jour des connaissances sur les bassins d'emploi

J.-M. Lambotte

Coordinateur scientifique du Lepur – Université de Liège

Louvain-la-Neuve – 01 février 2018



# Plan de l'exposé

- 1) Concepts et enjeux sous-jacents liés
- 2) Méthodologie utilisée pour délimiter les bassins
- 3) Résultats cartographique du découpage
- 4) Focus sur l'emploi transfrontalier et transrégional
- 5) Conclusions : accent sur métropolisation et périurbanisation
- 6) Ressources utiles

# 1) Concepts et enjeux sous-jacents liés : Usage du terme bassin par le politique, un effet de mode

## Nombre d'occurrences du terme « bassin » au sein des 3 dernières Déclarations de politiques régionale wallonnes

2009-2014 :	52 occurrences du terme bassin en 146 pages
dont :	32 bassins de vie
	3 bassins scolaires
	2 bassins de soins
	1 bassin d'emploi
	1 supralocal
	1 supracommunalité
2014-2019 :	5 occurrences du terme bassin en 121 pages
dont :	3 bassins de vie
	1 bassin de soins
	12 supracommunal ou supracommunalité
	3 supralocal
2017-2019 :	2 occurrences du terme bassin en 34pages
dont :	2 bassins d'emploi
	1 supracommunal

# 1) Concepts et enjeux sous-jacents liés : Usage du terme bassin par le politique, un effet de mode

DPR 2009-2014 :

Coalition

PS-CDH-Ecolo

## 2. DES OUTILS POUR UNE STRATÉGIE GLOBALE CONCERTÉE AU SERVICE DU CITOYEN

Le Gouvernement s'engage à :

- actualiser le Schéma de développement de l'espace régional (SDER) en définissant les options stratégiques pour structurer le territoire wallon de manière à favoriser la compétitivité régionale et apporter une réponse efficace aux défis climatiques, énergétiques et de mobilité. De manière à accroître son rôle d'orientation, le SDER déclinera des options régionales ainsi que des objectifs chiffrés et des indicateurs qui permettront d'évaluer les projets. Le SDER doit pleinement devenir un outil de prospective. L'actualisation portera notamment sur les infrastructures principales, la densification de l'habitat, la préservation des zones non urbanisables, les activités économiques et agricoles, les implantations commerciales, l'exploitation des ressources du sous-sol, les bassins de vie et d'emploi, etc. La conception et la concrétisation du SDER se fera en partenariat avec toutes les forces vives concernées, dont les acteurs locaux et de terrain;
- renforcer l'articulation entre les divers outils régionaux de planification et développer des synergies entre les outils régionaux (et transrégionaux) de développement territorial de Wallonie, de Bruxelles et de Flandre en s'appuyant entre autres sur les lignes directrices du Schéma de Développement de l'Espace Communautaire européen (SDEC). La planification territoriale doit également intégrer une dimension transfrontalière et prévoir des synergies avec les pays voisins;
- garantir une offre diversifiée dans les noyaux commerçants en dotant la Région d'un Schéma Régional de Développement Commercial (SRDC). Ainsi, le Gouvernement :
  - mettra en place, sans préjudice des outils « planologiques » existants, un dispositif d'analyse reposant sur une cartographie actualisée des commerces existants et permettant de réaliser des simulations multicritères (densité de population, accessibilité en transports en commun et en vélo, mixité des fonctions, niveau d'équipement, contraintes, impact économique, etc.), de manière à outiller les communes au mieux pour l'examen des projets, à objectiver la prise de décision en matière d'implantations commerciales et disposer ainsi d'un outil précieux d'analyse du commerce en Région wallonne;
  - assumera une politique cohérente par « bassin de vie » dans l'octroi des permis « socio-économiques » et autres instruments juridiques afin d'éviter une prolifération anarchique des commerces suite à la concurrence entre ou dans les communes. Il veillera à cet égard à maintenir cet objectif et les balises qui en découlent lorsque la directive « services » sera transcrite et se donnera le cadre juridique nécessaire pour ce faire;
  - élaborer, en partenariat avec toutes les forces vives concernées, une stratégie régionale d'encadrement du développement commercial différenciée en fonction des bassins de vie;

# 1) Concepts et enjeux sous-jacents liés : Usage du terme bassin par le politique, un effet de mode

## DPR 2009-2014 : Coalition PS-CDH-Ecolo

### 1. PLANIFIER LA MOBILITÉ

Le Gouvernement s'engage à planifier le développement de la mobilité en instaurant un plan régional de mobilité durable, en adéquation avec le Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER). Ce plan se déclinera à l'échelon local, en encourageant davantage les communes à réaliser des plans communaux ou intercommunaux de mobilité durable et en prévoyant au minimum un poste de conseiller en mobilité par bassin de vie.

Ces plans permettront d'identifier les enjeux de déplacement, de stationnement et d'accessibilité des divers lieux tant pour le transport de personnes que de marchandises. Ils doivent aussi comprendre des mécanismes d'évaluation des effets produits en regard des objectifs fixés, notamment en termes environnementaux et de fluidité. La coopération entre les communes d'un même bassin de vie et entre Région et communes sera renforcée.

### 1.2. Un enseignement décloisonné, coordonné par bassin et partenaire des stratégies de développement régional

Afin de renforcer la cohésion du système éducatif, le Gouvernement s'inscrira dans la stratégie de la Fédération Wallonie/Bruxelles afin d'encourager les collaborations et les rapprochements entre les établissements des différents réseaux au niveau des bassins de vie. Une telle approche permettra d'harmoniser l'offre d'enseignement, d'initier une logique de concertation, d'optimisation et de pilotage entre acteurs locaux. Elle permettra également d'objectiver la responsabilité des établissements scolaires dans le fonctionnement du système éducatif.

# 1) Concepts et enjeux sous-jacents liés : Usage du terme bassin par le politique, un effet de mode

## DPR 2009-2014 : Coalition PS-CDH-Ecolo

### 3. OPTIMISER LA COORDINATION DE L'ENSEMBLE DU RÉSEAU HOSPITALIER ET SOUTENIR LES INVESTISSEMENTS

Pour le Gouvernement, il est indispensable de tenir compte des besoins de la population géographiquement éloignée des centres universitaires et de garantir à tous l'accès aux techniques les plus évoluées.

Il propose pour cette nouvelle législature :

- d'inviter le fédéral à poursuivre une vaste réflexion sur l'organisation des collaborations entre hôpitaux;
- de soutenir l'expertise et le développement des initiatives des bassins de soins structurées autour d'une organisation territoriale de soins.

Le Gouvernement exécutera le plan d'investissement hospitalier qui a permis de financer 1,6 milliard d'euros d'infrastructures. Par cette injection de moyens, le parc hospitalier wallon, dont l'âge moyen est d'environ 30 ans, sera en grande partie renouvelé. Ce plan s'inscrit pleinement dans la politique telle que définie par le fédéral et répond aux besoins exprimés par le secteur.

Outre l'exécution de ce plan, le Gouvernement entend :

- maintenir un financement suffisant et équitable pour tous les hôpitaux et exiger un principe de responsabilisation dans la gestion;
- inciter aux collaborations et regroupements entre établissements hospitaliers et, le cas échéant, tendre vers un statut harmonisé pour ces établissements;
- rendre cohérente la réglementation communautaire en matière d'hôpitaux universitaires avec la réglementation wallonne pour intégrer les notions de bassin de soins, d'associations et de programmations;

# 1) Concepts et enjeux sous-jacents liés : Usage du terme bassin par le politique, un effet de mode

DPR 2009-2014 : 6. RÉFORMER LES PROVINCES POUR RENFORCER LEUR EFFICACITÉ ET POUR ORGANISER LA SUPRACOMMUNALITÉ

Coalition

PS-CDH

Afin de simplifier le paysage institutionnel situé entre la Région et la commune, le Gouvernement reformera l'institution provinciale pour la faire évoluer, à terme et après révision de la Constitution, en communauté de territoires adaptée comme entité de gestion des intérêts supra-communaux, de pilotage politique des intercommunales, de soutien aux politiques communales et de déconcentration de missions régionales et communautaires dans le cadre des stratégies établies par la Région et/ou les Communautés.

Cette réforme sera effectuée en deux étapes. Elle s'effectuera sans impact négatif sur le personnel actuellement en place et ne pourra diminuer les services offerts ou les missions auxquelles les institutions publiques répondent.

Dans une première étape conclue au plus tard d'ici 2011 en vue d'une mise en œuvre effective et complète dès la prochaine législature provinciale, le Gouvernement opérera un réaménagement des compétences provinciales guidé par les principes de cohérence, de subsidiarité et d'efficacité. Pour le Gouvernement, les provinces doivent concentrer leur action dans les domaines où une action à l'échelle supra-communale présente une plus-value.

Pour y parvenir, les gouvernements développeront, dans un premier temps, une politique active de partenariat en ce qui concerne les politiques régionales et/ou communautaires. Ils proposeront que chaque province définisse un nombre limité d'« axes prioritaires » correspondant aux domaines dans lesquels leur valeur ajoutée est la plus grande. Ces axes prioritaires, négociés avec la Région et les Communautés, le cas échéant après une consultation des communes, seront déclinés dans un plan stratégique provincial en une série de missions et d'objectifs variables en fonction des spécificités de chaque province et, le cas échéant, des bassins de vie qui la composent. Le fonds des provinces sera adapté en fonction de la réalisation de ces objectifs.

Parallèlement à cette première étape, le Gouvernement étudiera la mise en œuvre de la deuxième qui suppose une révision de la Constitution, visant à transformer l'institution provinciale en communauté de territoires à l'échelle de bassins de vie en qualité d'organe politique et ayant une triple mission : la déconcentration des politiques régionales ou communautaires, la gestion de l'intérêt supralocal en ce compris le pilotage politique des intercommunales correspondant à son ressort territorial et enfin le soutien aux politiques communales.

Les organes de la communauté de territoires seront : une assemblée qui délibère en public et composée d'élus communaux sur base des principes de représentation minimale et de représentation proportionnelle; un collège exécutif responsable devant l'Assemblée.

Les intercommunales correspondant à l'échelle des bassins de vie seront appelées à évoluer en agences techniques d'exécution des orientations politiques de la communauté de territoires.

# 1) Concepts et enjeux sous-jacents liés : Usage du terme bassin par le politique, un effet de mode

## DPR 2014-2019 : Coalition PS-CDH

### 6. Développer la supracommunalité

La supracommunalité et les bassins de vie sont des enjeux importants pour le développement de la Wallonie. L'objectif est de gérer des intérêts publics communs de façon complémentaire et non concurrentielle, au plus proche de l'intérêt des citoyens, à une échelle territoriale pertinente correspondant à un bassin de vie, c'est-à-dire à une aire territoriale où les citoyens exercent habituellement leurs activités principales.

Le Gouvernement entend :

- encourager l'organisation de la supracommunalité et soutenir les initiatives locales dans ce sens en réservant certaines subventions régionales aux initiatives supracommunales octroyées sur base d'un droit de tirage, et en majorant d'autres subventions selon qu'il s'agisse de projets introduits par une communauté de territoires ou par une commune seule ;
- mener une réflexion sur la mutualisation à l'échelle supralocale des différents dispositifs de conseillers mis à disposition des communes (comme les conseillers logement, énergie, aménagement du territoire, les agents « Agences de développement locale », etc.) afin de renforcer l'expertise et d'améliorer l'efficacité des dispositifs existants.



# 1) Concepts et enjeux sous-jacents liés : Usage du terme bassin par le politique, un effet de mode

DPR 2017-2019 :  
Coalition MR-CDH

- **Les institutions sont trop complexes**, trop nombreuses et trop coûteuses. Elles seront drastiquement simplifiées. Cette réduction des outils et organismes publics doit être mise en place, par exemple dans le domaine économique, de l'emploi, du logement ou encore du transport public (cf. infra). Les différents organismes créés en délégation de pouvoirs publics (intercommunales, asbl, etc.) doivent être contrôlés quant à leurs activités et leurs modes de rémunération par la Cour des Comptes. Les organes redondants ou superflus doivent être supprimés. Le nombre d'administrateurs sera considérablement réduit. Aucune rémunération ne pourra être accordée pour les organes non décisionnels.
- Le Gouvernement souhaite réformer en profondeur les **institutions provinciales** selon les principes suivants :
  - o Assurer la continuité des services rendus par ces institutions et par le personnel qui les offre ;
  - o Analyser finement chaque compétence exercée actuellement par les Provinces afin de déterminer si elle doit être octroyée à la Région, aux Communautés, aux communes ou communes associées ;
  - o A terme, l'ambition est d'accroître le rôle du Gouverneur, de supprimer le collège provincial et remplacer le conseil provincial par une représentation des communes de la Province (mandat dérivé gratuit).

Afin d'opérer un maximum de synergies pour un service de qualité au moins égale pour le citoyen, les communes seront incitées à opérer des fusions internes comme externes. Ainsi, la création de services communs de support (GRH, Informatique, assurances, marchés publics...) sera requise entre communes, CPAS et régies communales. Le rapprochement entre les services de l'administration communale et ceux des CPAS sera facilité sur base volontaire, tout en conservant la pleine autonomie des comités d'attribution. Parallèlement, les fusions de communes sur base volontaire seront encouragées tant par des incitants financiers et réglementaires que par un support administratif et technique.

# 1) Concepts et enjeux sous-jacents liés : Usage du terme bassin par le politique, un effet de mode

## **Synthèse de l'analyse de l'occurrence du terme bassin de vie / d'emploi ou de termes apparentés**

- Volonté politique forte depuis au moins 10 ans de gérer un certain nombre de compétences à l'échelle supracommunale en s'affranchissant de la structure provinciale
- Objectifs sous-jacents :
  - Mutualiser certains services que doivent assumer les communes dans un contexte de professionnalisation et de rationalisation des coûts de ceux-ci
  - Répartir les équipements rayonnant à l'échelle supracommunale de façon à éviter des concurrences
- Cette logique s'applique à de multiples politiques : aménagement du territoire, implantations commerciales, mobilité, enseignement, formation professionnelle, hôpitaux, équipements sportifs...
- Certaines volontés vont jusqu'à imaginer la substitution des provinces par des organes politiques à l'échelle de ces bassins de vie/d'emploi

# 1) Concepts et enjeux sous-jacents liés : Usage du terme bassin par le politique, un effet de mode

## Quel découpage en bassin en Wallonie ?

- En Belgique / Région wallonne, absence de définition officielle au concept de bassin d'emploi / bassin de vie...
- Cette réflexion se limite fort au contexte wallon même si peut y être associée la velléité de créer une communauté métropolitaine autour de Bruxelles
- En Flandre, hostilité ou absence de volonté de concrétiser cette communauté métropolitaine de Bruxelles telle que prévue par la loi du 19 juillet 2012 + choix de confirmer le niveau provincial comme niveau intermédiaire entre communes et région pour diverses matières
- Les politiques wallons s'inspirent des organismes supracommunaux existants en France, en particulier des communautés urbaines et d'agglomération qui chacune sont dotées d'outils pour gérer diverses compétences à l'échelle intercommunale

# 1) Concepts et enjeux sous-jacents liés : bassin d'emploi, une mode importée de France

## Le découpage de la France en bassins/zones d'emploi : définition, objectifs et résultat

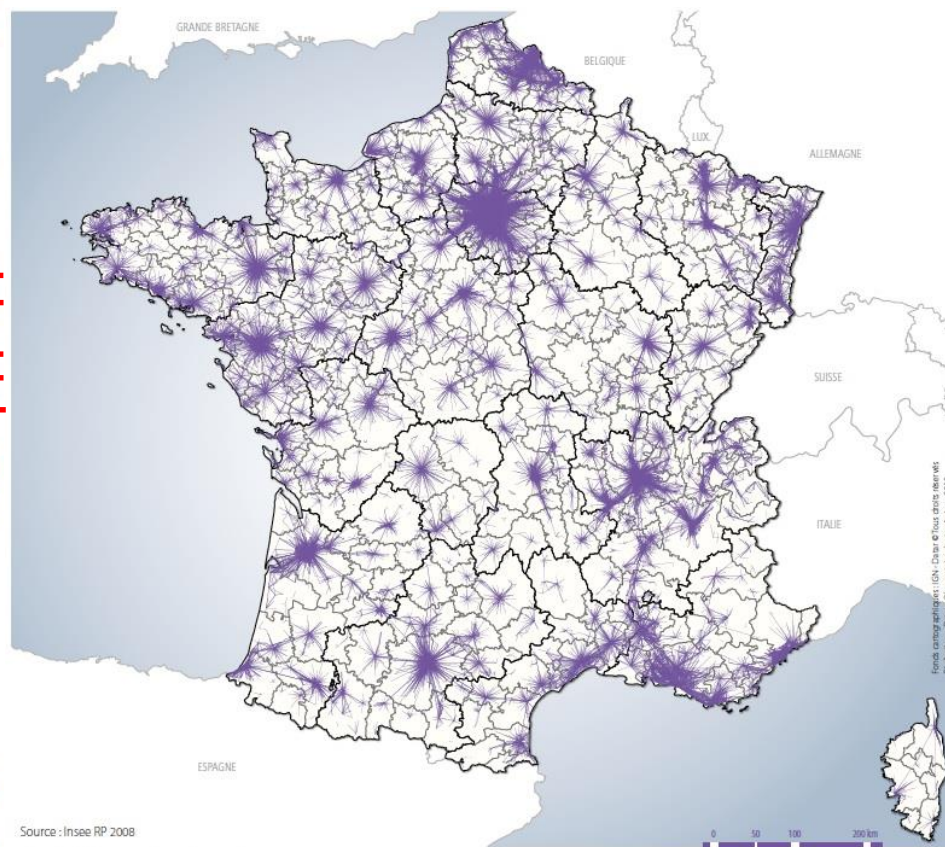
*Définition  
des zones d'emploi*

Établies pour la première fois en 1983-84 et partiellement révisées en 1993-94, les zones d'emploi visent à constituer des « zones d'étude et d'information » sur les marchés du travail locaux ainsi que des territoires d'actions possibles pour les politiques de l'emploi initiées par les pouvoirs publics ou les acteurs locaux. Elles sont définies comme des « espaces à l'intérieur desquels la plupart des actifs résident et travaillent et dans lesquels les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. »

Les zones d'emploi dont les contours ont été actualisés en 2010 sont désormais fondées sur le critère unique des migrations communales alternantes domicile - travail, l'objectif étant que le nombre d'actifs occupés résidant et travaillant dans la zone rapporté au nombre de personnes résidant dans la zone et travaillant dans ou au dehors de la zone (appelé taux de stabilité), soit le plus élevé possible.

Les règles retenues sont les suivantes:

- chaque zone d'emploi est constituée d'un ensemble de communes entières ;
- l'ensemble des zones d'emploi constitue la France (partition entière de la France) ;
- une commune ne peut appartenir qu'à une seule zone d'emploi ;
- les communes d'une zone d'emploi sont contiguës ;
- aucune zone ne peut comporter moins de 5 000 actifs (afin de pouvoir diffuser une information statistique fiable, en particulier sur les taux de chômage localisés et les estimations d'emploi salarié) ;
- afin de mieux respecter la réalité des marchés du travail locaux, les nouvelles zones d'emploi s'affranchissent, dans une certaine mesure, des limites administratives (départements voire dans un nombre limité de cas, régions) ;
- les zones d'emploi ne doivent pas être trop importantes en termes de population ou de surface afin de conserver leur pertinence en tant que bassins locaux d'emploi.



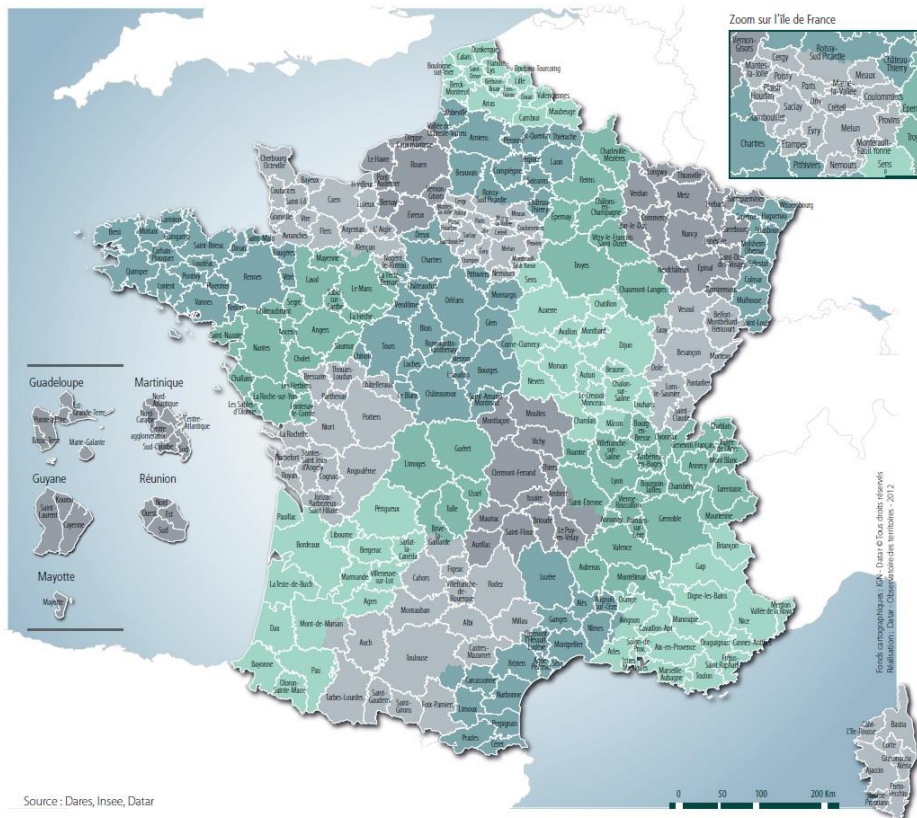
Source : Insee RP 2008

Flux de déplacement domicile-travail, en 2008

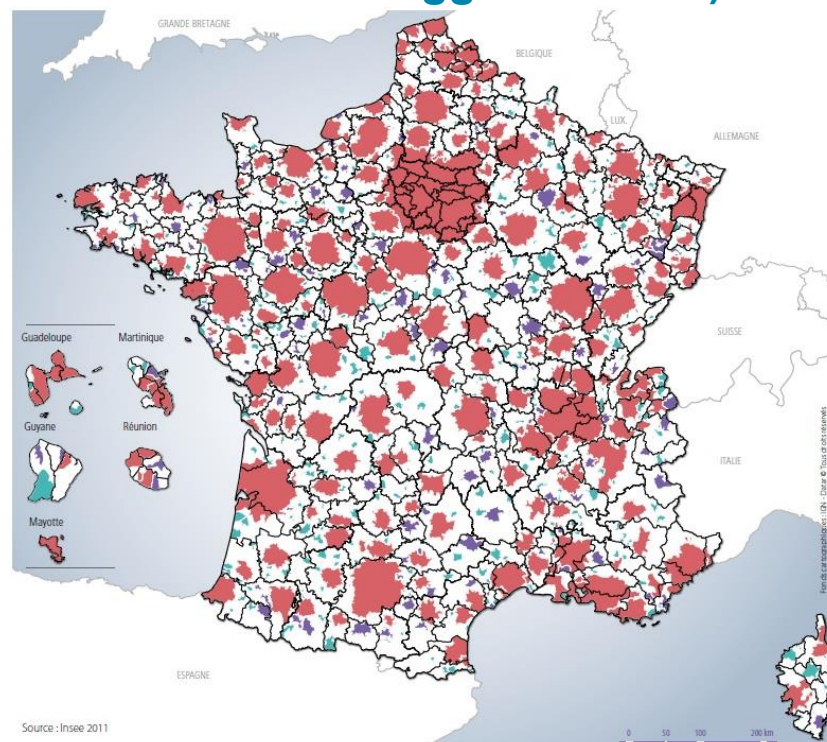
Flux d'au moins 100 actifs occupés

# 1) Concepts et enjeux sous-jacents liés : bassin d'emploi, une mode importée de France

## Le découpage 2010 de la France en bassins/zones d'emploi



Ne pas confondre avec le découpage des aires urbaines et autres périmètres d'action (SCOT, Communauté urbaine / Communauté d'agglomération)



- Aires urbaines en 2010
- Grands pôles et couronnes des grands pôles
  - Pôles moyens et couronnes des pôles moyens
  - Petits pôles et couronnes des petits pôles

Zones d'emploi

# 1) Concepts et enjeux sous-jacents liés : bassin d'emploi, une mode importée de France

## Zone ou bassin d'emploi

### Définition INSEE

Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

Le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur le marché du travail. Le zonage définit aussi des territoires pertinents pour les diagnostics locaux et peut guider la délimitation de territoires pour la mise en œuvre des politiques territoriales initiées par les pouvoirs publics ou les acteurs locaux.

Le découpage actualisé en 2010 se fonde sur les flux de déplacement domicile-travail des actifs observés lors du recensement de 2006.

**100% du territoire est couvert**

## Aires urbaines

### Définition INSEE

Une aire urbaine ou « grande aire urbaine » est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

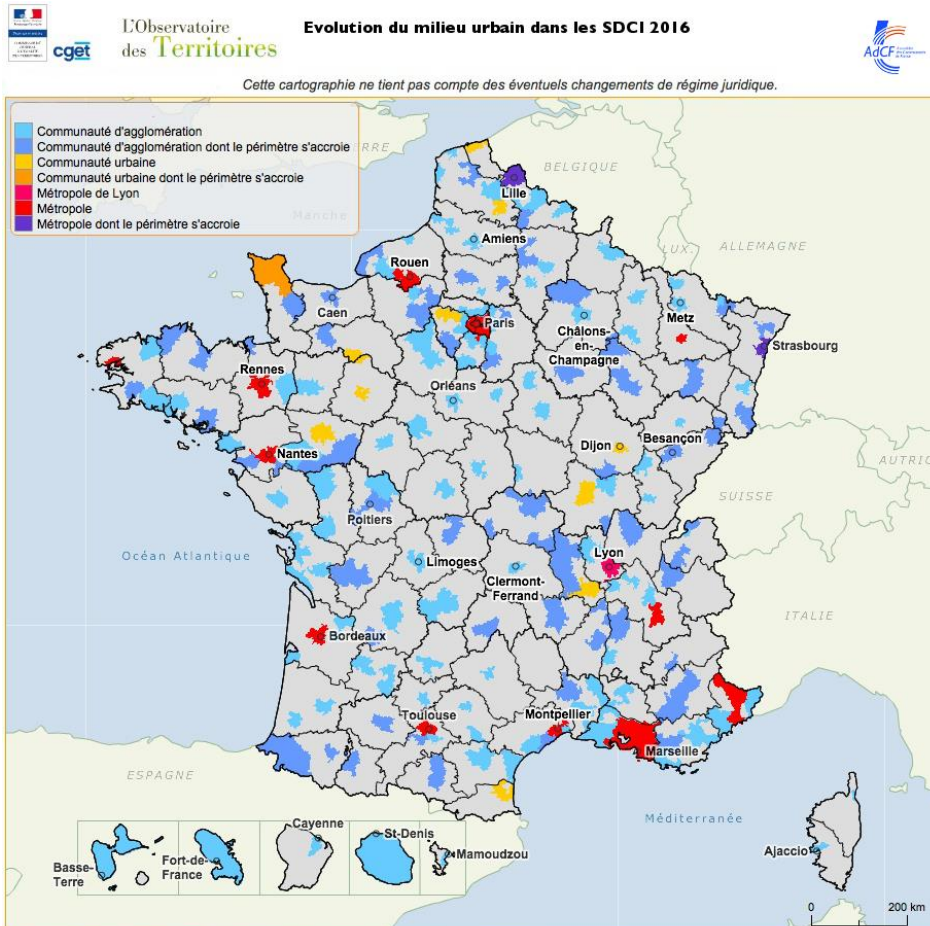
Le zonage en aires urbaines 2010 distingue également :  
les « moyennes aires », ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de 5 000 à 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

les « petites aires », ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 1 500 à 5 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

**Couverture << 100%**

# 1) Concepts et enjeux sous-jacents liés : bassin d'emploi, une mode importée de France

Ne pas confondre avec le découpage des aires urbaines et autres périmètres d'action (SCOT, Communauté d'agglomération / Communauté urbaine)



## Le périmètre des EPCI à fiscalité propre au 1<sup>er</sup> janvier 2017

ALICE MAINGUENÉ, LIONEL SEBBANE (DGCL)

# 1) Concepts et enjeux sous-jacents liés : bassin d'emploi, une mode importée de France

## Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)

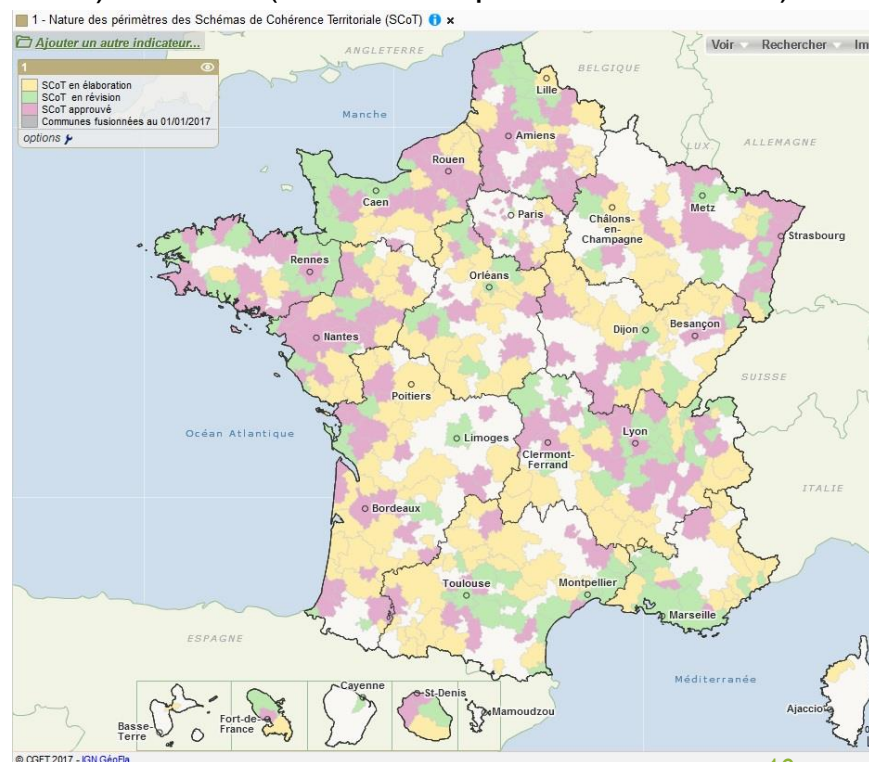
Wallonie : 262 communes  
 3.600.000 habitants  
 moyenne de 13.750 hab./commune

France : 36.000 communes  
 65.000.000 habitants  
 moyenne de 1.805 hab./km<sup>2</sup>

Depuis loi SRU de 2000, obligation de planifier les territoires incluant les pôles urbains et leur périphérie proche et lointaine via des outils comme les SCOT (Schémas de cohérence territoriale), PLU (Plans locaux d'urbanisme), PLH (Programmes locaux de l'habitat) et PDU (Plans de déplacement urbains)

NOMBRE D'EPCI À FISCALITÉ PROPRE AU 1<sup>er</sup> JANVIER

EPCI à fiscalité propre	2000	2013	2014	2015	2016	2017	Évolution 2016-2017
Métropoles	-	1	1	11	13	14	8 %
Communautés urbaines	12	15	15	9	11	15	36 %
Communautés d'agglomération	50	213	222	226	196	219	12 %
Communautés de communes	1 533	2 223	1 903	1 884	1 842	1 018	-45 %
SAN	9	4	4	3	-	-	
Districts <sup>(a)</sup>	241	-	-	-	-	-	
<b>Nombre d'EPCI à fiscalité propre</b>	<b>1 845</b>	<b>2 456</b>	<b>2 145</b>	<b>2 133</b>	<b>2 062</b>	<b>1 266</b>	<b>-39 %</b>
Métropole de Lyon	-	-	-	1	1	1	
Part de communes regroupées <sup>(b)</sup>	58,2 %	98,3 %	99,8 %	99,8 %	99,9 %	100,0 % <sup>(c)</sup>	
Part de population regroupée <sup>(b)</sup>	60,1 %	91,8 %	94,0 %	94,0 %	99,7 %	100,0 % <sup>(c)</sup>	





# 1) Concepts et enjeux sous-jacents liés : De 1ères ébauches de concrétisation de bassins en Wallonie

## Les Instances Bassins Enseignement qualifiant - Formation – Emploi (IBEFE)

Accord de coopération (entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française) entré en vigueur le 22/11/2014

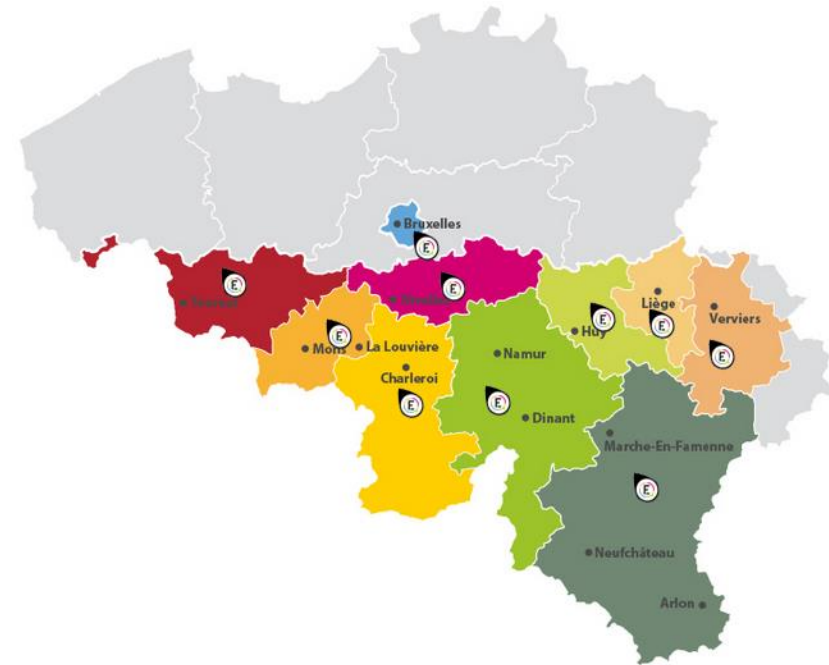
Il existe 10 IBEFE : 9 en Wallonie et 1 à Bruxelles. Chacune se compose d'une Chambre Enseignement et d'une Chambre Emploi-Formation

L'IBEFE a un rôle :

- d'interface locale et de concertation d'une part;
- d'appui au pilotage de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle d'autre part.

Les acteurs concernés sont l'enseignement technique et professionnel (ordinaire, spécialisé, de plein exercice et en alternance), l'enseignement de promotion sociale, l'IFAPME et l'EFP/SFPME à Bruxelles, le FOREM, les interlocuteurs sociaux...

+ d'infos sur : <http://bassinefe.be/>



# 1) Concepts et enjeux sous-jacents liés : De 1ères ébauches de concrétisation de bassins en Wallonie

## Les aires de coopération supralocales et leurs démarches visant à se doter d'une stratégie de développement territorial

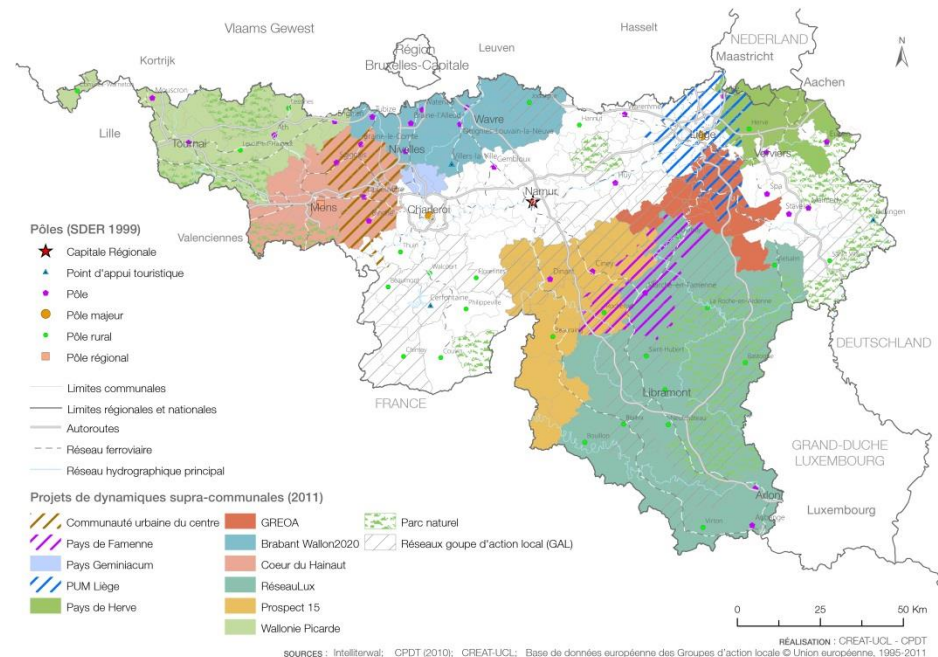
Initiatives portées par les acteurs politiques locaux

Démarches souvent chapeautées / appuyées par les intercommunales de développement ou par la province

Démarches sans cadre légal

Existence nouvelle d'un cadre légal

- l'outil Schéma de développement pluricommunal
- l'outil Plan Urbain de Mobilité



## 2) Méthodologie pour délimiter les bassins

### Le découpage de la Wallonie en bassins d'emploi par l'IWEPS et la CPDT

**Base des données** : matrices origine-destination à l'échelle communale liées aux déplacements domicile-travail

**Méthode de délimitation** : méthode MIRABEL de l'INSEE qui procède à une classification ascendante hiérarchique sur base des seuls déplacements intercommunaux.

La relation présidant à cette classification est le lien de dépendance en matière d'emploi.

A chaque itération du processus, une agrégation de communes est opérée tenant compte du flux le plus important en matière relative parmi l'ensemble de tous les liens de dépendance.

Le regroupement qui en résulte est considéré par la suite comme une entité propre au sein de la matrice. Une seconde itération peut alors commencer.

Les liens de dépendance sont recalculés et le flux désormais le plus important sur le plan relatif est à nouveau identifié afin de pouvoir procéder à une nouvelle agrégation.

Dès qu'un regroupement de deux communes est opéré, cet ensemble ne peut plus par la suite être intégré à un autre agrégat.

Le processus s'arrête lorsqu'il n'y a plus de commune isolée.

# 2) Méthodologie pour délimiter les bassins

## Le découpage en bassins d'emploi de l'IWEPS + CPDT pour la Wallonie

00.24 - Population active occupée selon le sexe, le lieu de résidence et le lieu de travail  
Travailleurs résidant en Belgique (demandeurs d'asile compris) au 01-01-2011 - CENSUS - 2011

			Travaille en Belgique ou à l'étranger	Travaille en Belgique	Région flamande	Région wallonne	Région de Bruxelles-Capitale	Province d'Anvers	Arrondissement d'Anvers	Aartselaar	Anvers
20002	Province du Brabant wallon	Hommes	82.819	82.075	8.589	49.259	24.227	1.324	853	86	
		Femmes	73.042	72.812	4.333	45.196	23.283	699	466	17	
		Total	155.861	154.887	12.922	94.455	47.510	2.023	1.319	103	
25000	Arrondissement de Nivelles	Hommes	82.819	82.075	8.589	49.259	24.227	1.324	853	86	
		Femmes	73.042	72.812	4.333	45.196	23.283	699	466	17	
		Total	155.861	154.887	12.922	94.455	47.510	2.023	1.319	103	
25005	Beauvechain	Hommes	1.636	1.621	321	890	410	38	20	4	
		Femmes	1.323	1.319	215	732	372	25	10	0	
		Total	2.959	2.940	536	1.622	782	63	30	4	
25014	Braine-l'Alleud	Hommes	8.471	8.410	837	4.450	3.123	113	68	8	
		Femmes	7.774	7.750	468	4.137	3.145	72	42	3	
		Total	16.245	16.160	1.305	8.587	6.268	185	110	11	
25015	Braine-le-Château	Hommes	2.217	2.203	249	1.257	697	43	27	6	
		Femmes	1.950	1.945	139	1.087	719	16	13	0	
		Total	4.167	4.148	388	2.344	1.416	59	40	6	
25018	Chaumont-Gistoux	Hommes	2.592	2.563	225	1.628	710	43	25	1	
		Femmes	2.214	2.203	121	1.445	637	23	14	1	
		Total	4.806	4.766	346	3.073	1.347	66	39	2	
25023	Court-Saint-Etienne	Hommes	2.178	2.162	157	1.432	573				
		Femmes	2.065	2.058	70	1.457	531				
		Total	4.243	4.220	227	2.889	1.104				
25031	Genappe	Hommes	3.394	3.368	283	2.332	763				
		Femmes	2.928	2.923	126	2.082	715				
		Total	6.322	6.291	409	4.414	1.468				
25037	Grez-Doiceau	Hommes	2.898	2.867	372	1.728	767				
		Femmes	2.400	2.396	196	1.537	663				
		Total	5.298	5.263	568	3.265	1.430				
25043	Incourt	Hommes	1.123	1.113	120	771	222				
		Femmes	1.007	1.004	49	721	234				
		Total	2.130	2.117	169	1.492	456				

Extrait d'une matrice O/D des déplacements domicile-travail – Censur 2011

Emploi non pris en compte dans la méthode MIRABEL

Part de la population active occupée travaillant dans la commune de résidence

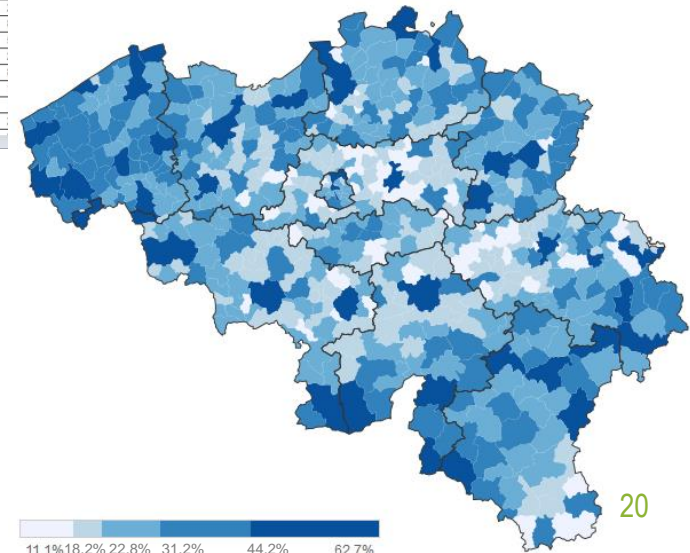
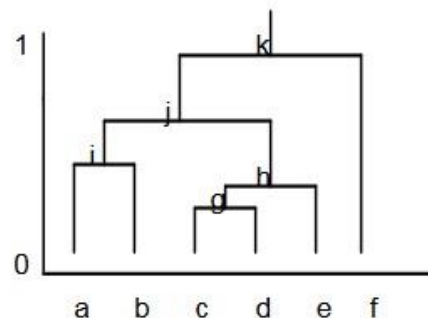


Figure 1 - L'arbre de classification



## 2) Méthodologie pour délimiter les bassins

### Le découpage de la Wallonie en bassins d'emploi de l'IWEPS et de la CPDT

Plusieurs découpages successifs avec la même méthodologie :

- a) Territoire wallon - sans prise en compte des flux transrégionaux et transfrontaliers (matrice 262 x 262)
- b) Territoire belge - avec prise en compte des flux transrégionaux mais non des flux transfrontaliers (matrice 589 x 589)

**SES, 2001 (De Wasseige, Laffut, Ruyters, Schleiper) : Recensement 1991**

**CPDT, 2011 (Lambotte, Teller, Bazet-Simoni, Leclercq) : Recensement 1991 + ESE, 2001 + ONSS, 2008**

**CPDT, 2016 (Lambotte, Sandu, Bianchet) : ONSS, 2004-2008-2010-2012-2014**

⇒ Deux grands types de données utilisées :

- Données du recensement / de l'enquête socio-économique (questionnaire envoyé à chaque habitant)
- Données de l'ONSS (données administratives relatives aux travailleurs salariés)

## 2) Méthodologie pour délimiter les bassins

### Avantages et inconvénients des deux types de données utilisées en vue du découpage de la Wallonie en bassins d'emploi

#### a) Données Recensement 1991/ESE 2001 :

- Couvrent tous les travailleurs habitant en Belgique (quel que soit le lieu de travail) – y compris ceux actifs à l'étranger
- Données collectées par enquête auprès de chaque ménage

#### Avantage :

- Concerne l'ensemble des travailleurs quel que soit leur statut (salarié ou indépendant)

#### Inconvénients :

- Taux significatif de non réponse ou de réponse non valides
- 1 x tous les 10 ans + dernière enquête sous cette forme en 2001

#### b) Données ONSS (Office National de la Sécurité Sociale) :

- Couvrent tous les salariés actifs en Belgique – y compris ceux résidant à l'étranger
- Données administratives fournies par les employeurs

#### Avantages :

- Données disponibles 1x par an
- Exhaustivité au sein des salariés

#### Inconvénients :

- Absence des indépendants (10 à 15% de l'emploi)
- Absence des travailleurs actifs en dehors de la Belgique

## 2) Méthodologie pour délimiter les bassins

### Le Censur 2011, source de données alternative

#### c) Censur 2011

- L'enquête classique (Recensement, ESE) entièrement remplacée par l'utilisation de données déjà disponibles dans les bases de données administratives
- Avantages de cette manière de travailler : réduction des coûts et de la charge pour le citoyen, moins de papier consommé...
- Pour la matrice O/D domicile-travail du Censur 2011, croisement des bases de données suivantes :
  - Registre national
  - Datawarehouse de la Banque carrefour de la sécurité sociale (regroupant les données de l'INAMI, l'INASTI, l'ONSS, l'ONP et l'ONEM).

#### Avantages :

- Concerne l'ensemble des travailleurs quel que soit leur statut (salarié ou indépendant)
- Concerne aussi les travailleurs actifs à l'étranger

#### Inconvénient :

- Seule enquête sous cette forme : en 2011 + rythme futur envisagé : 1 x tous les 10 ans

Plus d'infos à ce sujet sur le site : [http://census2011.fgov.be/analyse/flux\\_fr.html](http://census2011.fgov.be/analyse/flux_fr.html)

## 2) Méthodologie pour délimiter les bassins

### Autres découpages en bassins possibles

Application possible de la méthode MIRABEL (classification ascendante hiérarchique) à différentes matrices O/D :

- Les déplacements domicile-travail => Bassins d'emploi
- Les déplacements scolaires => Bassins scolaires
- Les déplacements liés au motif achats => Bassins de consommation
- Les migrations résidentielles => Bassins résidentiels

Possibilité de combiner les matrices liées à plusieurs motifs de déplacements pour obtenir un découpage en bassins de vie.

Possibilité de limiter le traitement aux flux internes au territoire analysé ou de tenir compte aussi des flux liés à d'autres territoires extérieurs



## 2) Méthodologie pour délimiter les bassins

### **Le découpage de la Wallonie en bassins de vie**

Pour découper le territoire wallon en bassin de vie, la méthode MIRABEL a été appliquée par la CPDT en 2011 à la combinaison des matrices O/D liées aux 3 motifs de déplacements suivants :

- Les déplacements domicile-travail (ESE, 2001)
- Les déplacements scolaires du secondaire et du supérieur (ESE, 2001)
- Les déplacements liés au motif achats (achats semi-courants peu pondéreux) (enquête MOVE - SEGEFA-ULiège, 2011)

NB : CPDT 2011 et 2016, utilisation du terme Aire d'influence des pôles d'emploi au lieu de Bassin d'emploi pour laisser au politique le choix arbitraire de délimiter les bassins d'emploi et bassins de vie

### 3) Résultats cartographiques du découpage

#### **Le découpage de la Wallonie en bassins d'emploi de l'IWEPS et de la CPDT**

Plusieurs découpages successifs avec la même méthodologie :

- a) Territoire wallon - sans prise en compte des flux transrégionaux et transfrontaliers (matrice 262 x 262)
- b) Territoire belge - avec prise en compte des flux transrégionaux mais non des flux transfrontaliers (matrice 589 x 589)

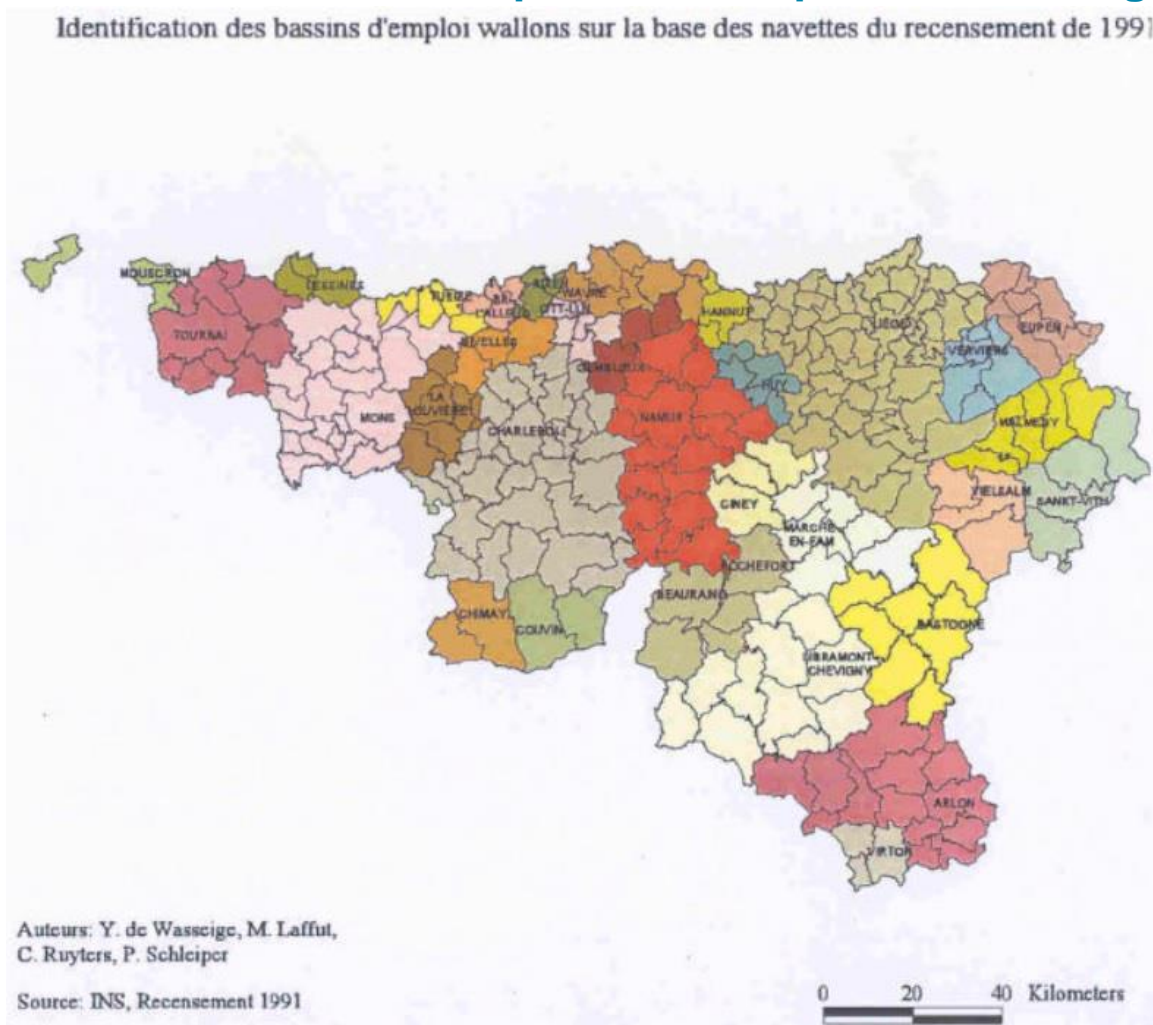
**SES, 2001 (De Wasseige, Laffut, Ruyters, Schleiper) : Recensement 1991**

**CPDT, 2011 (Lambotte, Teller, Bazet-Simoni, Leclercq) : Recensement 1991 + ESE, 2001 + ONSS, 2008**

**CPDT, 2016 (Lambotte, Sandu, Bianchet) : ONSS, 2004-2008-2010-2012-2014**

### 3) Résultats cartographiques du découpage

Le découpage de la Wallonie en bassins d'emploi de l'IWEPS et de la CPDT SES, 2001 : Recensement 1991 – sans prise en compte flux transrégionaux



# 3) Résultats cartographiques du découpage

## Le découpage de la Wallonie en bassins d'emploi de la CPDT 2011

### ESE, 2001 + ONSS, 2008 – Sans prise en compte des flux transrégionaux

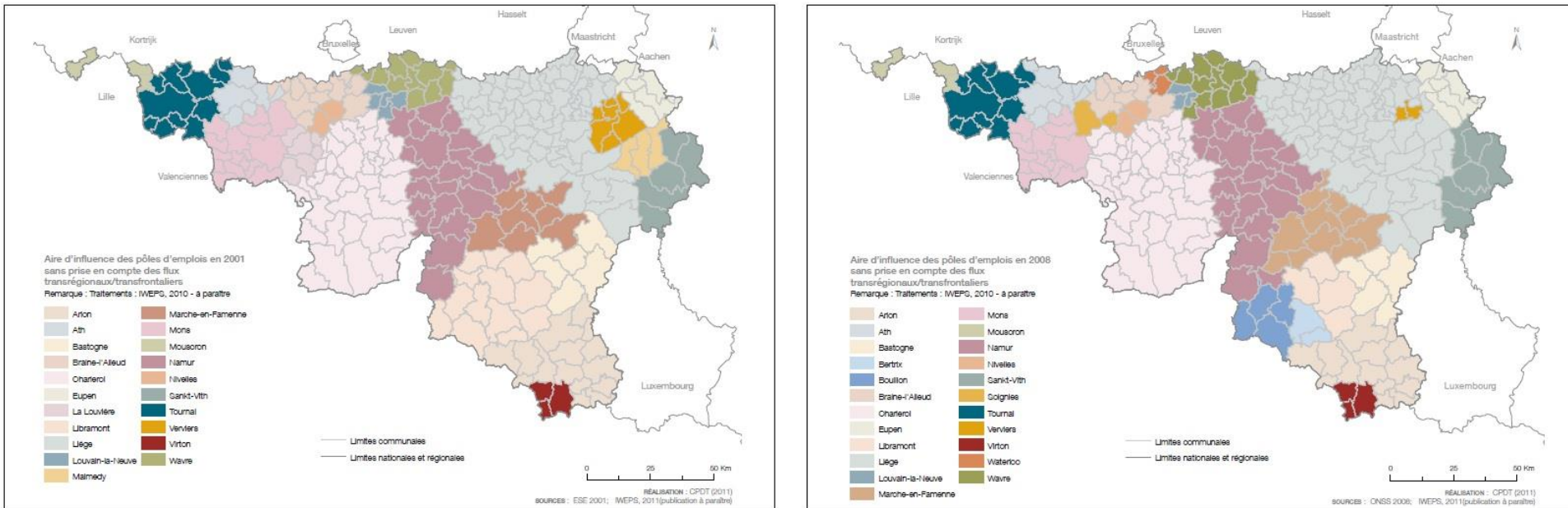
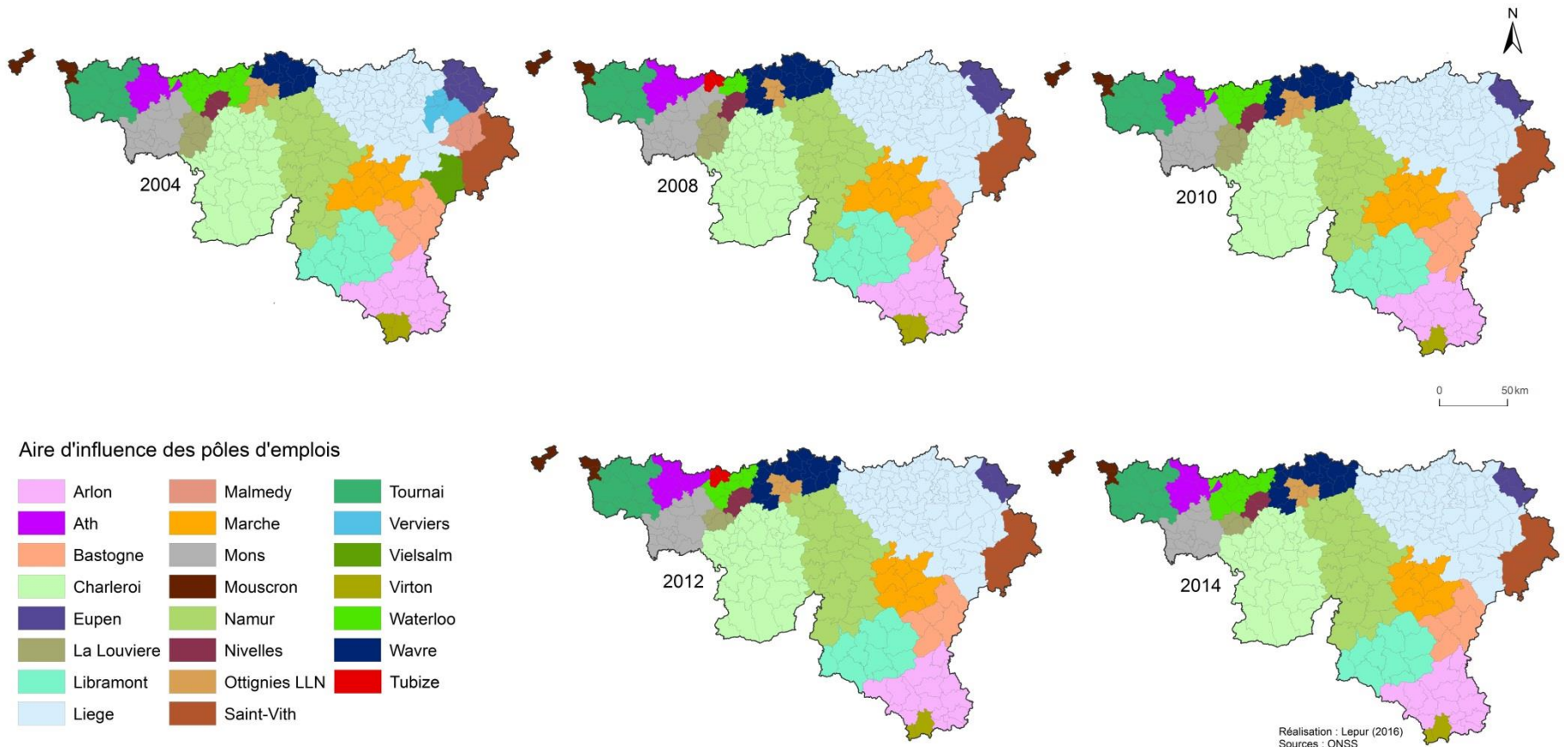


Fig. 1 : Evolution 2001-2008 de l'aire d'influence des pôles d'emplois sans tenir compte des flux transrégionaux/transfrontaliers (Traitements : IWEPS, 2010 – à paraître) — SOURCE : ENQUÊTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

# 3) Résultats cartographiques du découpage

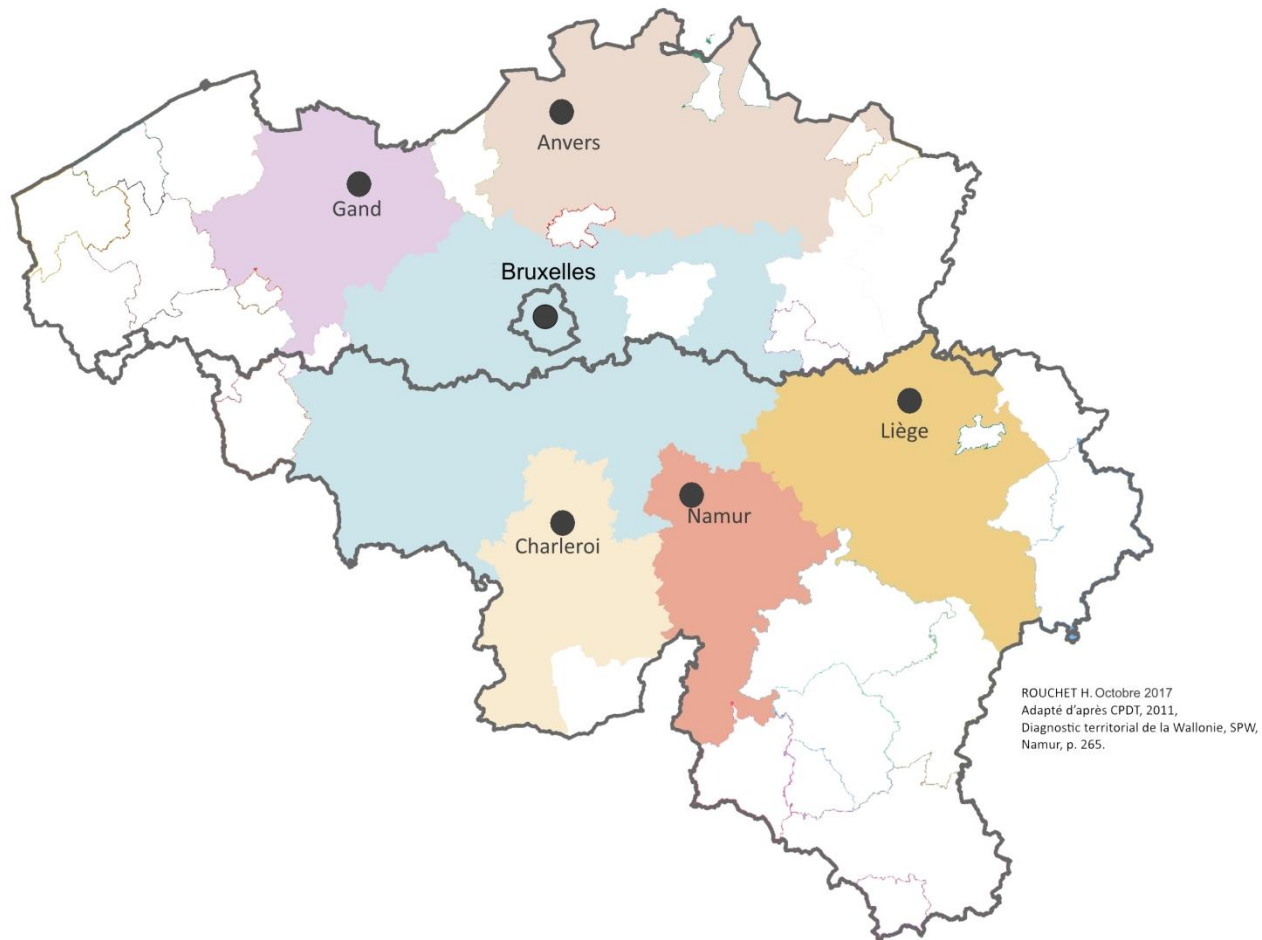
## Le découpage de la Wallonie en bassins d'emploi de la CPDT – 2016

### ONSS 2004-2008-2010-2012-2014 – sans prise en compte flux transrégionaux



# 3) Résultats cartographiques du découpage

## Le découpage de la Belgique en bassins d'emploi de la CPDT – 2011



# 3) Résultats cartographiques du découpage

## Le découpage de la Belgique en bassins d'emploi de la CPDT 2011

### ESE, 2001 + ONSS, 2008 – avec prise en compte des flux transrégionaux

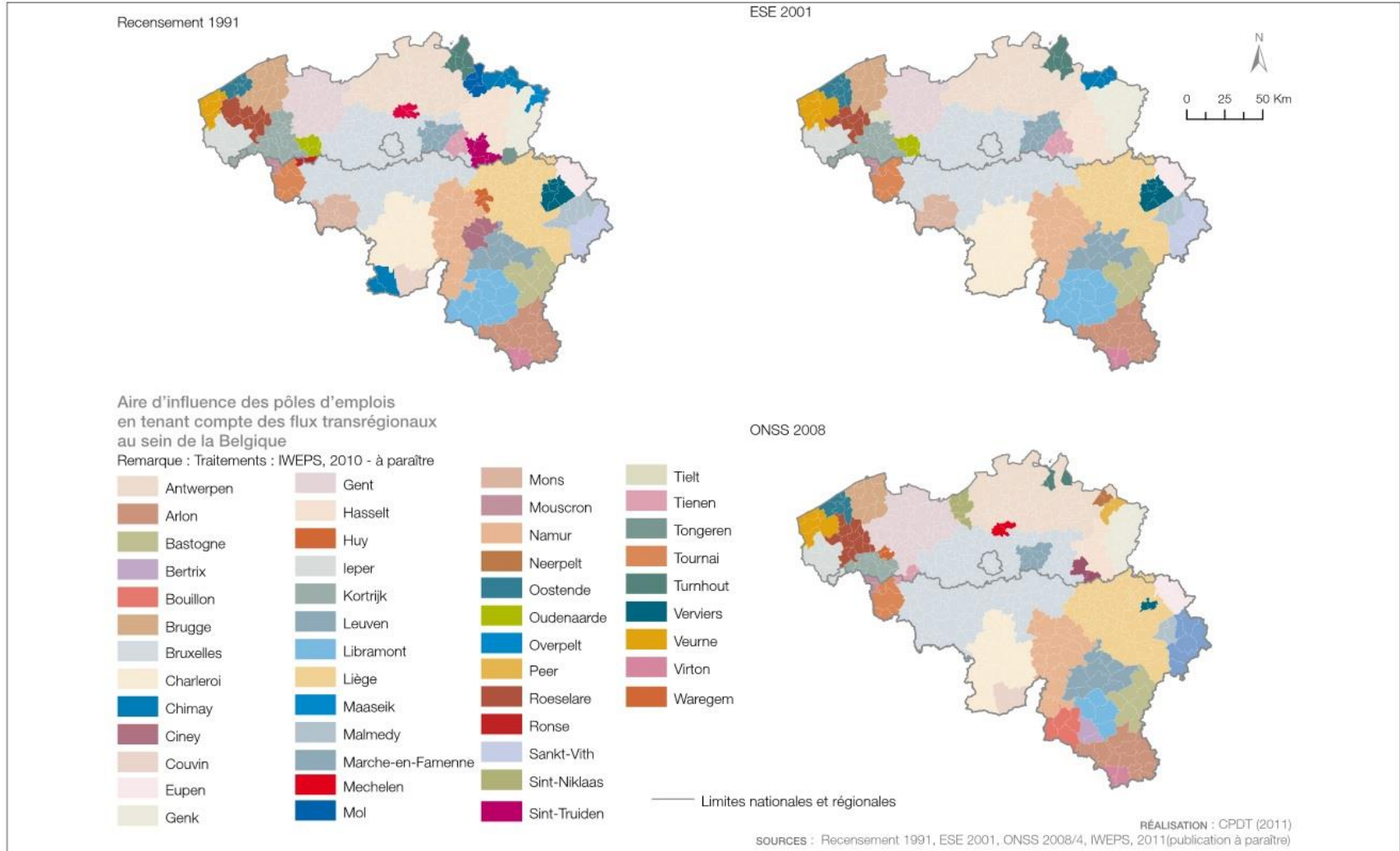
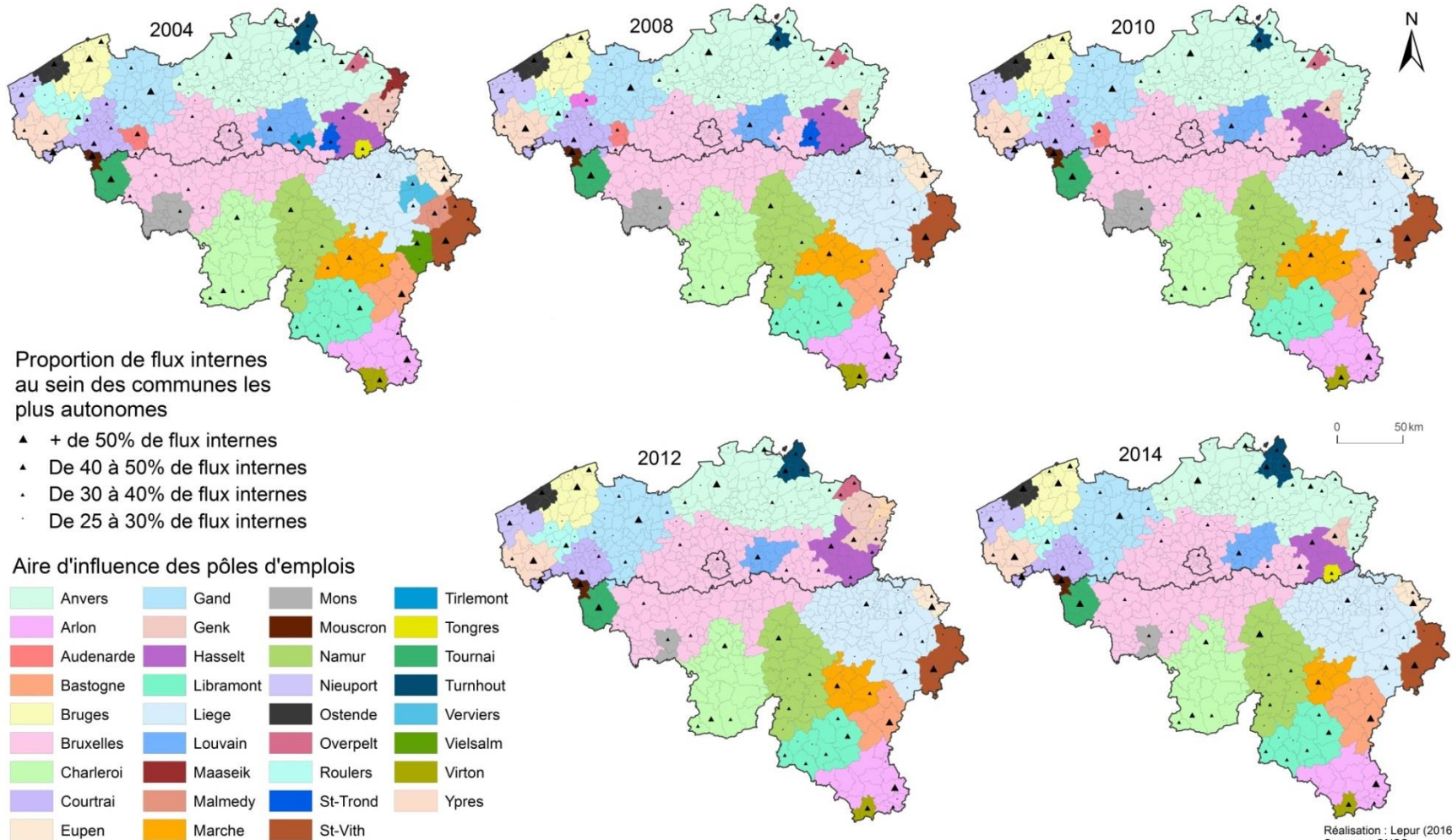


Fig. 3 : Evolution 1991-2008 de l'aire d'influence des pôles d'emplois en tenant compte des flux transrégionaux au sein de la Belgique (Traitements : IWEPS, 2010 - à paraître)

# 3) Résultats cartographiques du découpage

## Le découpage de la Belgique en bassins d'emploi de la CPDT – 2016

### ONSS 2004-2008-2010-2012-2014 – avec prise en compte flux transrégionaux

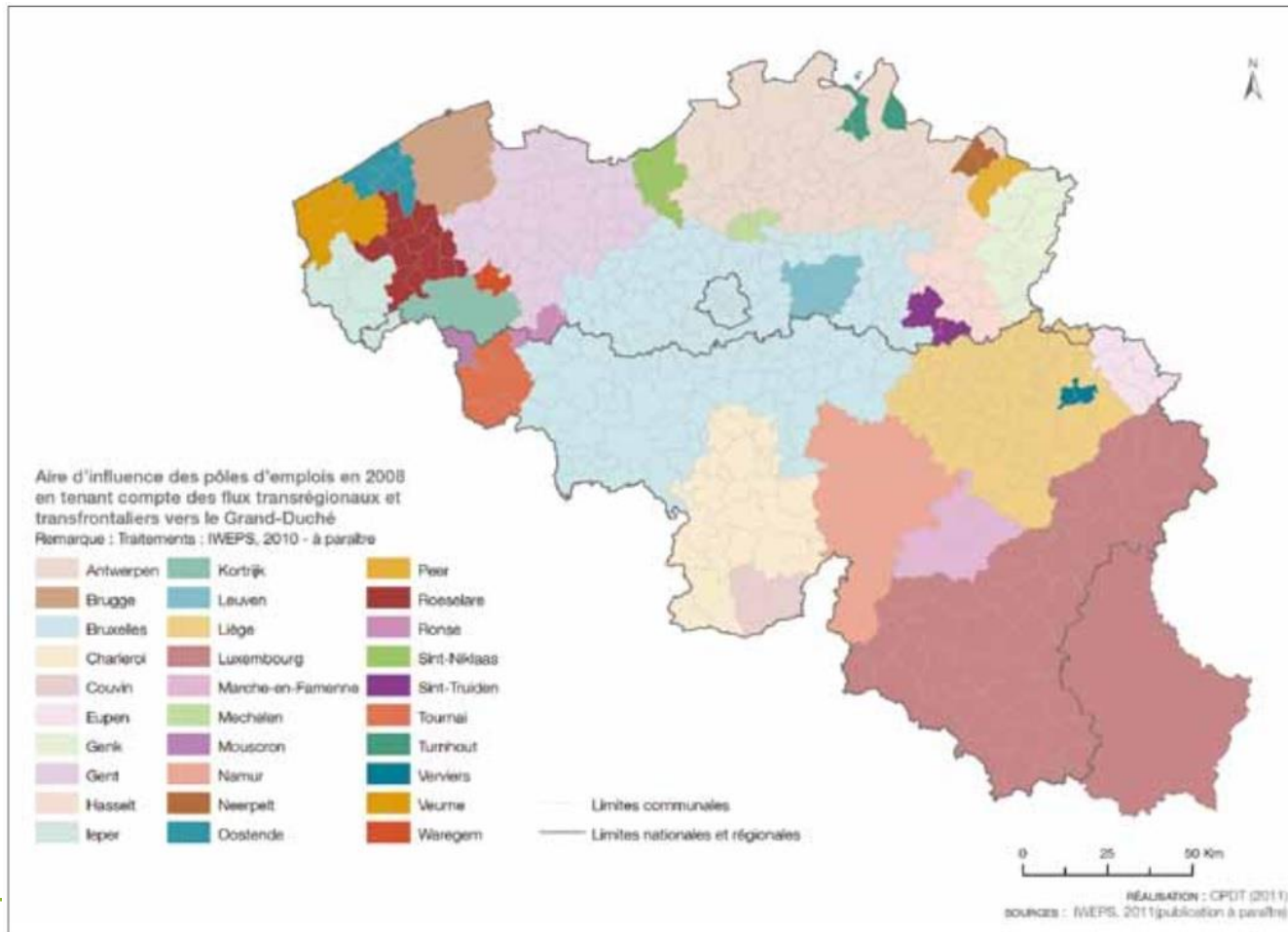




### 3) Résultats cartographiques du découpage

Le découpage de la Belgique en bassins d'emploi de la CPDT – 2011

ONSS 2008-IGSS 2007 – avec prise en compte flux transrégionaux et transfrontaliers vers le Grand-Duché



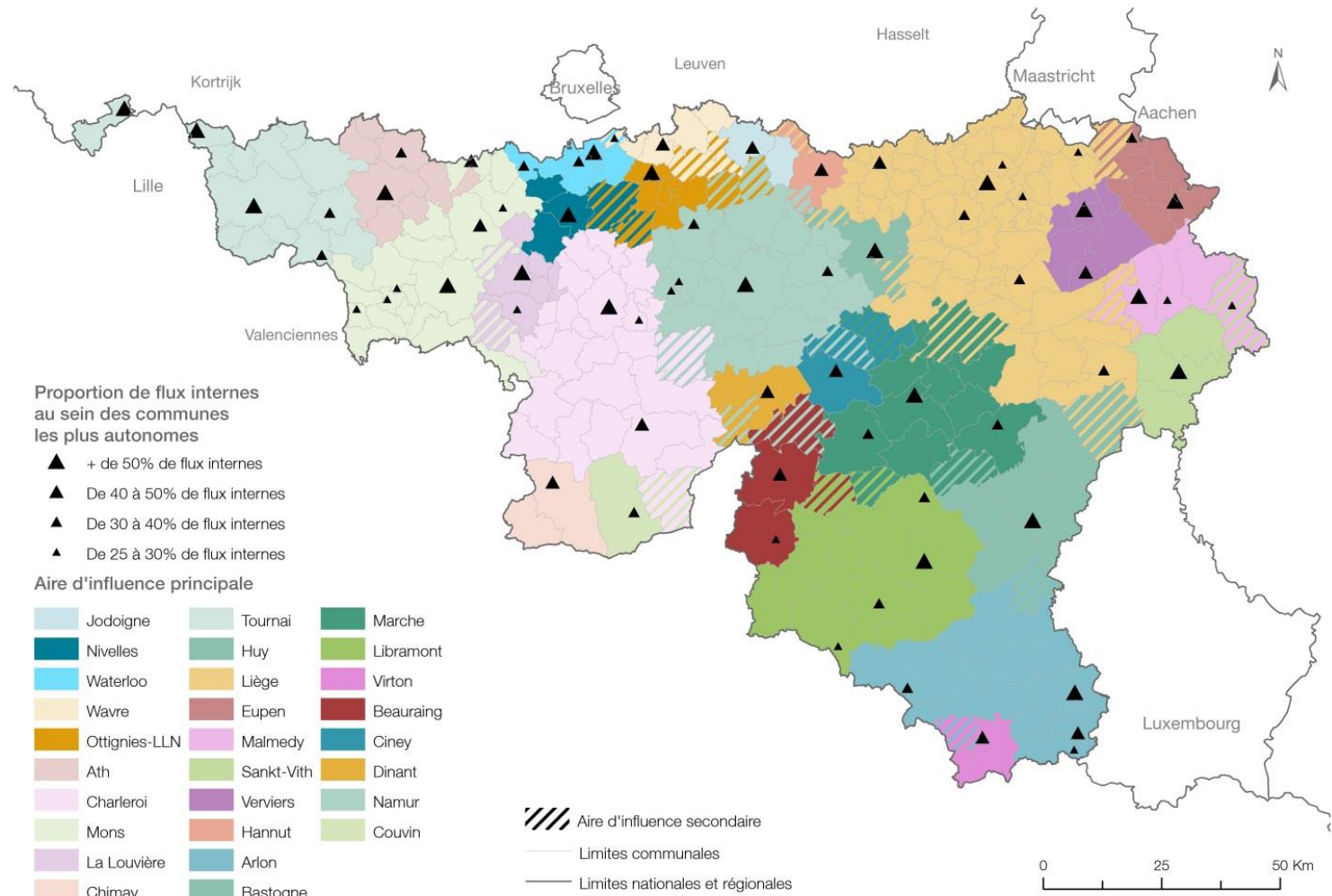
### 3) Résultats cartographiques du découpage

#### Discussion sur les résultats relatifs aux bassins d'emploi :

- Pour la Wallonie, des résultats très divergents selon qu'on prend ou pas en compte les flux transrégionaux et transfrontaliers
- Bassins d'emploi de Bruxelles et de Luxembourg très étendus (près de 50% du territoire wallon à eux 2) suite à l'effet rebond lié à la méthode MIRABEL
- Découpage qui fluctue beaucoup avec le temps malgré un rattachement immuable de la majorité des communes au même bassin => instabilité liée à de faibles évolutions là où les taux de dépendance les + élevés sont limités
- Tendance à voir se réduire voire disparaître les bassins d'emploi de petite taille au profit des bassins d'emplois les + importants (pas qu'au profit de Bruxelles et de Luxembourg)
- Le découpage en bassin respecte peu les limites administratives notamment provinciales (sauf en Province de Liège, hors Communauté germanophone et influence du Grand-Duché)

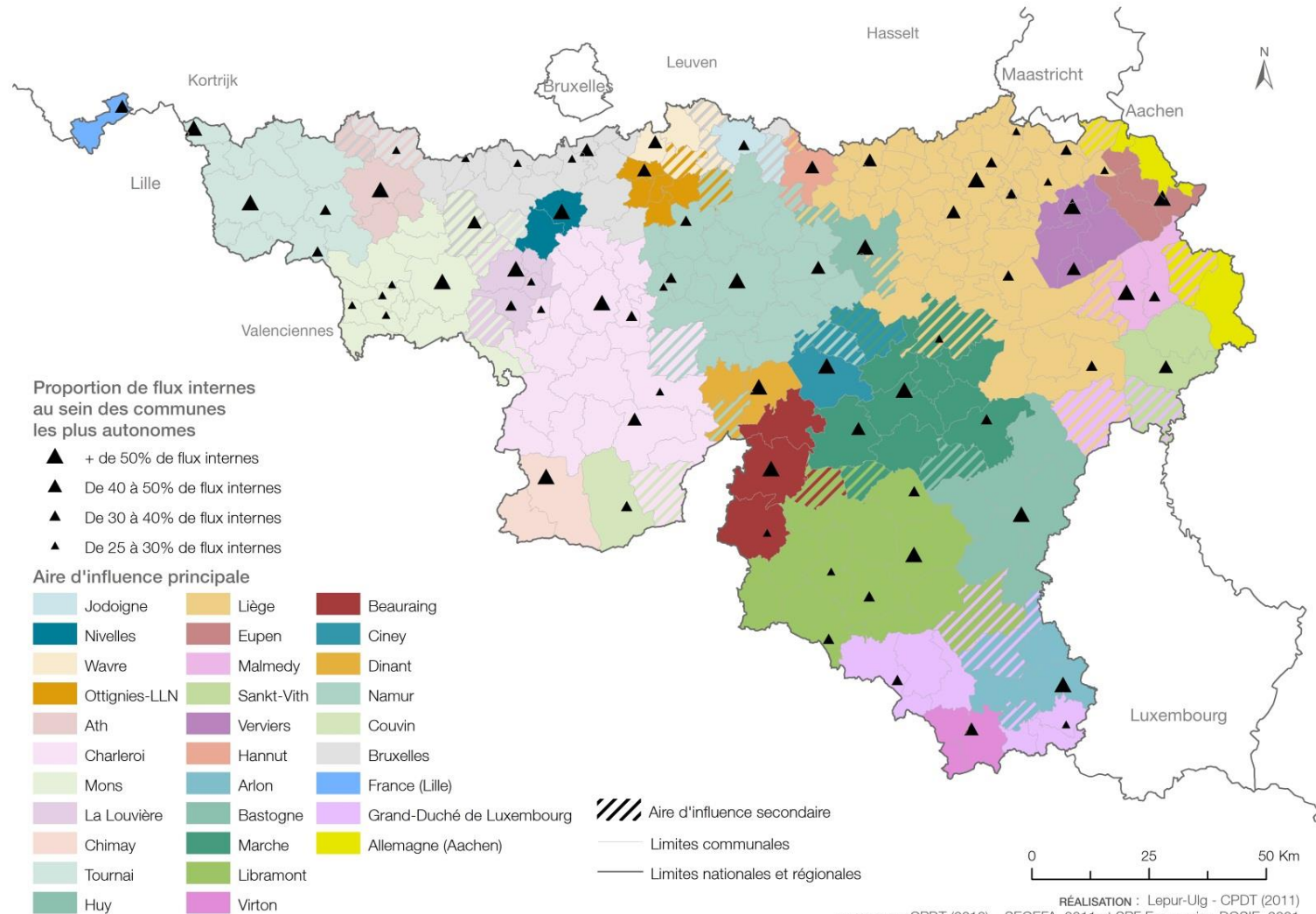
# 3) Résultats cartographiques du découpage

## Le découpage de la Wallonie en bassins de vie de la CPDT (2011) – sans prise en compte flux transrégionaux et transfrontaliers



# 3) Résultats cartographiques du découpage

## Le découpage de la Wallonie en bassins de vie de la CPDT (2011) – avec prise en compte flux transrégionaux et transfrontaliers



### 3) Résultats cartographiques du découpage

#### Discussion sur les résultats relatifs aux bassins de vie :

- Par rapport au découpage en bassins d'emploi de 2001, le découpage en bassins de vie distingue davantage de bassins
- Explication : les déplacements liés au motif scolaire secondaire et au motif achats se font en moyenne sur des distances plus courtes que celles liées au travail
- Par rapport au découpage en bassins d'emploi de 2001, les bassins de Bruxelles et de Luxembourg sont beaucoup plus limités
- Explication : les flux scolaires et les flux liés aux achats semi-courants peu pondéreux de type transfrontalier et transrégional sont davantage modérés
- Beaucoup de bassins de vie ont une taille très limitée (2, 3 ou 4 communes)
- Le découpage en bassins de vie respecte peu les limites administratives notamment provinciales

## 4) Focus sur l'emploi transfrontalier et transrégional

### De multiples sources traitant ce sujet complexe :

#### a) Sources belges :

- INAMI : <http://www.inami.fgov.be/fr/statistiques/travailleur-frontalier> (Navette sortante et entrante transfrontalière par province et par année)
- Enquête sur les Forces de travail : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/emploi-et-chomage> > onglets : Chiffres > Enquête sur les forces de travail 2016 > Tableau LFS\_T2.007\_2016 (Navette transrégionale et transfrontalière sortante totale – salariés + indépendants par province en 2016)
- Steunpunt Werk de la KULeuven : <http://www.steunpuntwerk.be/> > onglets : Cijfers > Indicator : Pendel (Navette de province à province sortante et entrante + pour les flux transfrontaliers par pays de destination ou d'origine – données par année limitées aux salariés)
- ONSS (matrice O/D complète de commune à commune limitée aux salariés actifs en Belgique avec pour les travailleurs frontaliers le pays d'origine – données non disponibles en ligne mais produite chaque année)
- Census 2011 : [http://census2011.fgov.be/analyse/flux\\_fr.html](http://census2011.fgov.be/analyse/flux_fr.html) > onglet 4. Données : Population active occupée selon le sexe, le lieu de résidence et le lieu de travail (matrice O/D complète de commune à commune pour tous les travailleurs résidant en Belgique – indication du pays de résidence pour les travailleurs frontaliers et travailleurs détachés)

#### b) Sources étrangères

- Grand-Duché : <http://www.adem.public.lu/fr/marche-emploi-luxembourg/faits-et-chiffres/statistiques/igss/Tableaux-interactifs-stock-emploi/index.html> (chiffres de la navette transfrontalière sortante vers le Grand-Duché salariée ou totale – salariés + indépendants par année et par commune belge)

## 4) Focus sur l'emploi transfrontalier et transrégional

En 2015, 20,0% des travailleurs salariés wallons (228.430/1.139.909) travaillent en dehors des limites régionales

11,1% à Bruxelles (126.630)

4,4% en Flandre (49.922)

4,5% à l'étranger (51.848)

En 2015, 8,3% des travailleurs salariés (82.723/994.232) travaillant en Wallonie résident en dehors des limites régionales

1,85% à Bruxelles (18.379)

3,0% en Flandre (30.237)

3,4% à l'étranger (34.107)

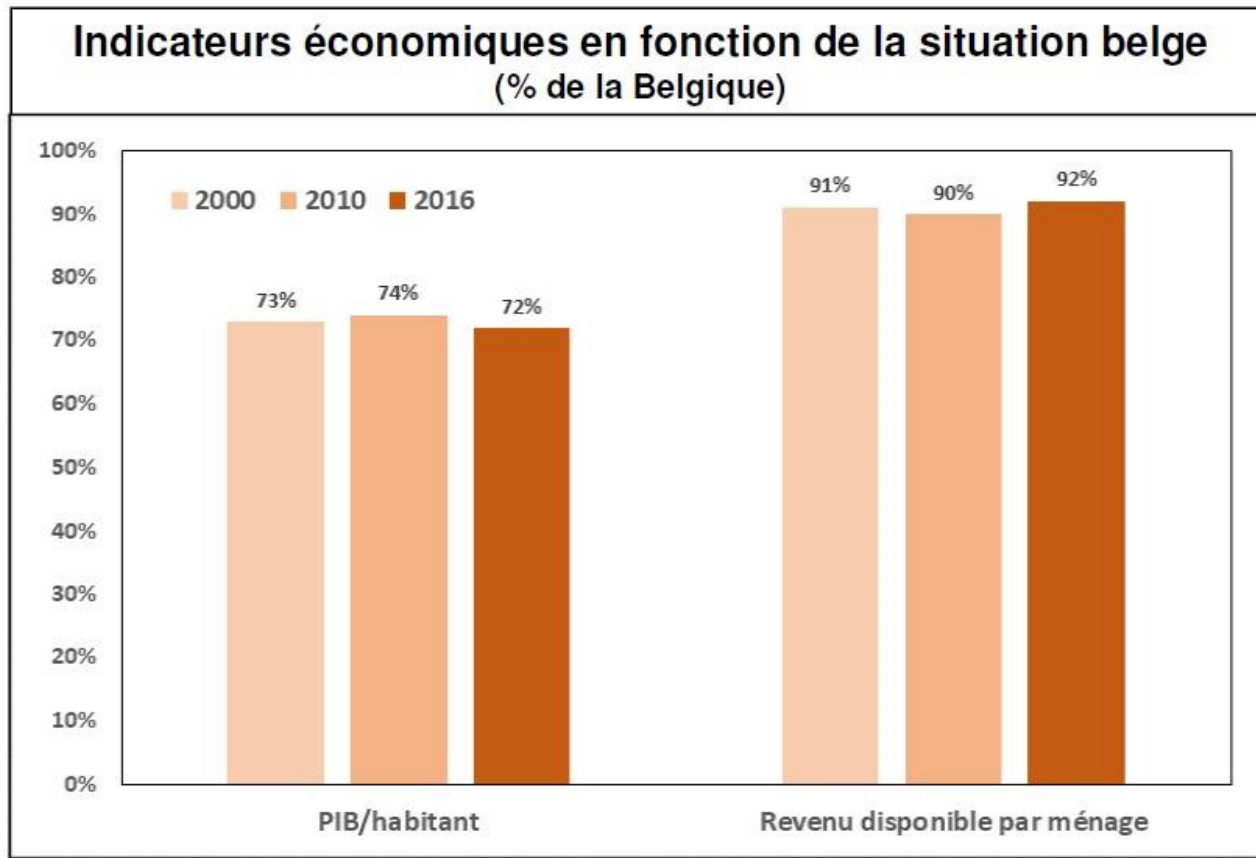
Mobilité des travailleurs selon le lieu de résidence et le lieu de travail

		Lieu de travail				Total
		Wallonie	Flandre	Bruxelles-Capitale	Hors pays	
Lieu de résidence	Wallonie	911.509	49.922	126.630	51.848	1.139.909
	Province de Hainaut	329.527	22.582	47.303	6.544	405.957
	Province de Liège	306.588	10.248	17.778	13.539	348.154
	Province de Luxembourg	64.096	1.170	2.137	29.938	97.341
	Province de Namur	140.954	4.668	15.948	1.204	162.775
	Province du Brabant wallon	70.344	11.253	43.464	623	125.683
	Flandre	30.237	2.037.475	225.231	33.261	2.326.204
	Bruxelles-Capitale	18.379	41.311	241.981	2.150	303.822
	Hors pays	34.107	41.616	6.175	103	82.001
	Total	994.232	2.170.324	600.017	87.363	3.851.936

Source et calculs : Steunpunt Werk, moyenne 2015

## 4) Focus sur l'emploi transfrontalier et transrégional

### Impact majeur des flux de travailleurs sortants de Wallonie sur les revenus des ménages wallons



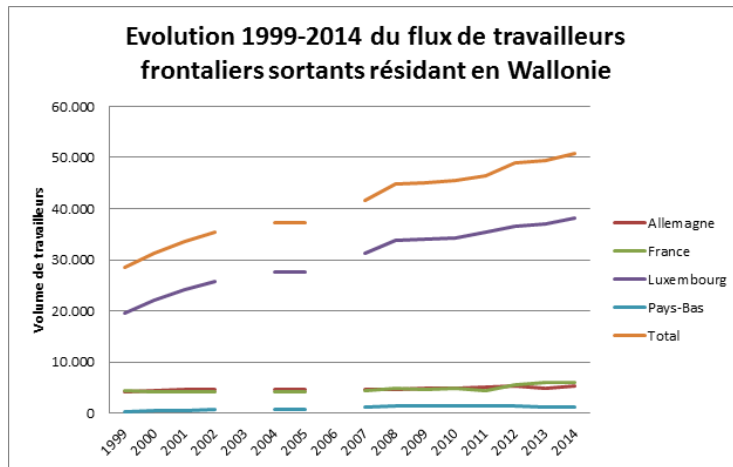
Source : WEPS, 2017, p. 271.



# 4) Focus sur l'emploi transfrontalier et transrégional

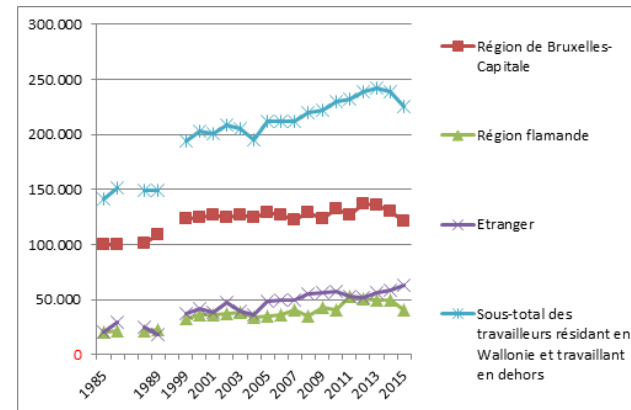
## Evolution des flux transfrontaliers et transrégionaux au départ de la Wallonie

Source : INAMI



Source : DGS, EFT

**Evolution 1985-2015 du nombre de travailleurs habitant en Wallonie selon la région de travail**



Lieu de travail	1999	2009	2014	2016
Région de Bruxelles-Capitale	123.038	123.608	129.935	125.591
Flandre	32.861	42.513	49.553	43.211
<b>Sous-Total autres régions de Belgique</b>	<b>155.899</b>	<b>166.121</b>	<b>179.488</b>	<b>168.802</b>
Allemagne	4.217	4.850	5.299	5.529
France	4.503	4.719	6.036	6.357
Luxembourg	19.522	34.132	38.136	39.658
Pays-Bas	399	1.405	1.244	1.252
<b>Sous-Total Etranger</b>	<b>28.641</b>	<b>45.106</b>	<b>50.715</b>	<b>52.786</b>
<b>Total général</b>	<b>184.540</b>	<b>211.227</b>	<b>230.203</b>	<b>221.588</b>

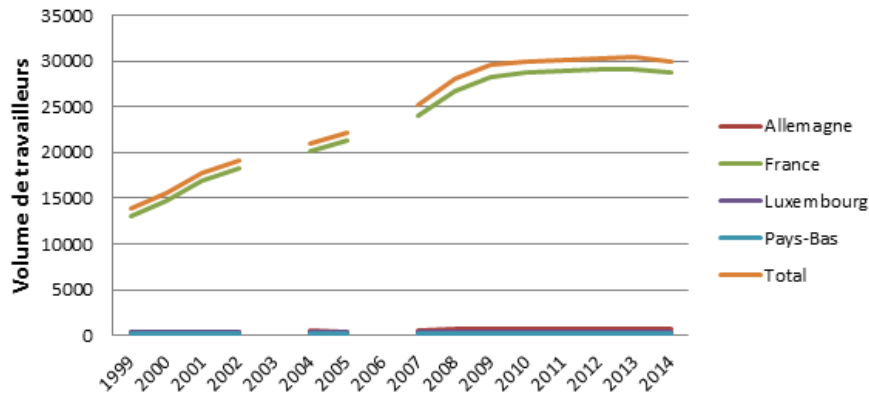
# 4) Focus sur l'emploi transfrontalier et transrégional

## Evolution des flux transfrontaliers et transrégionaux à destination de la Wallonie

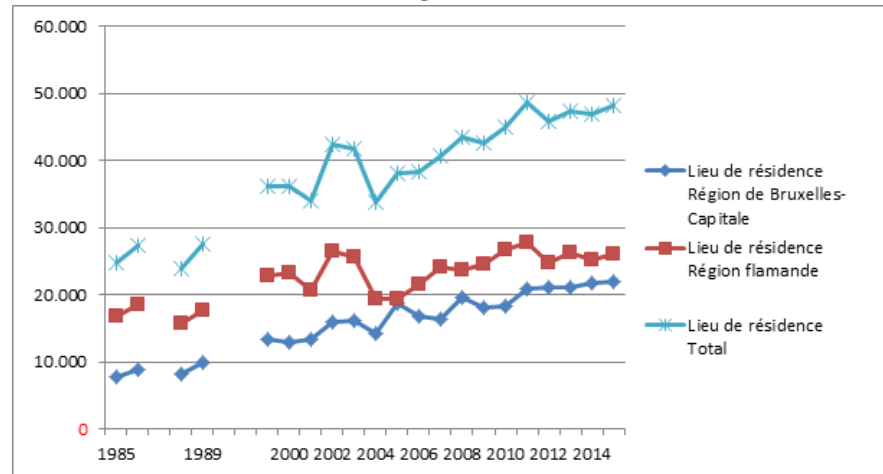
Source : INAMI

Source : DGS, EFT

Evolution 1999-2014 du flux de travailleurs frontaliers actifs en Wallonie



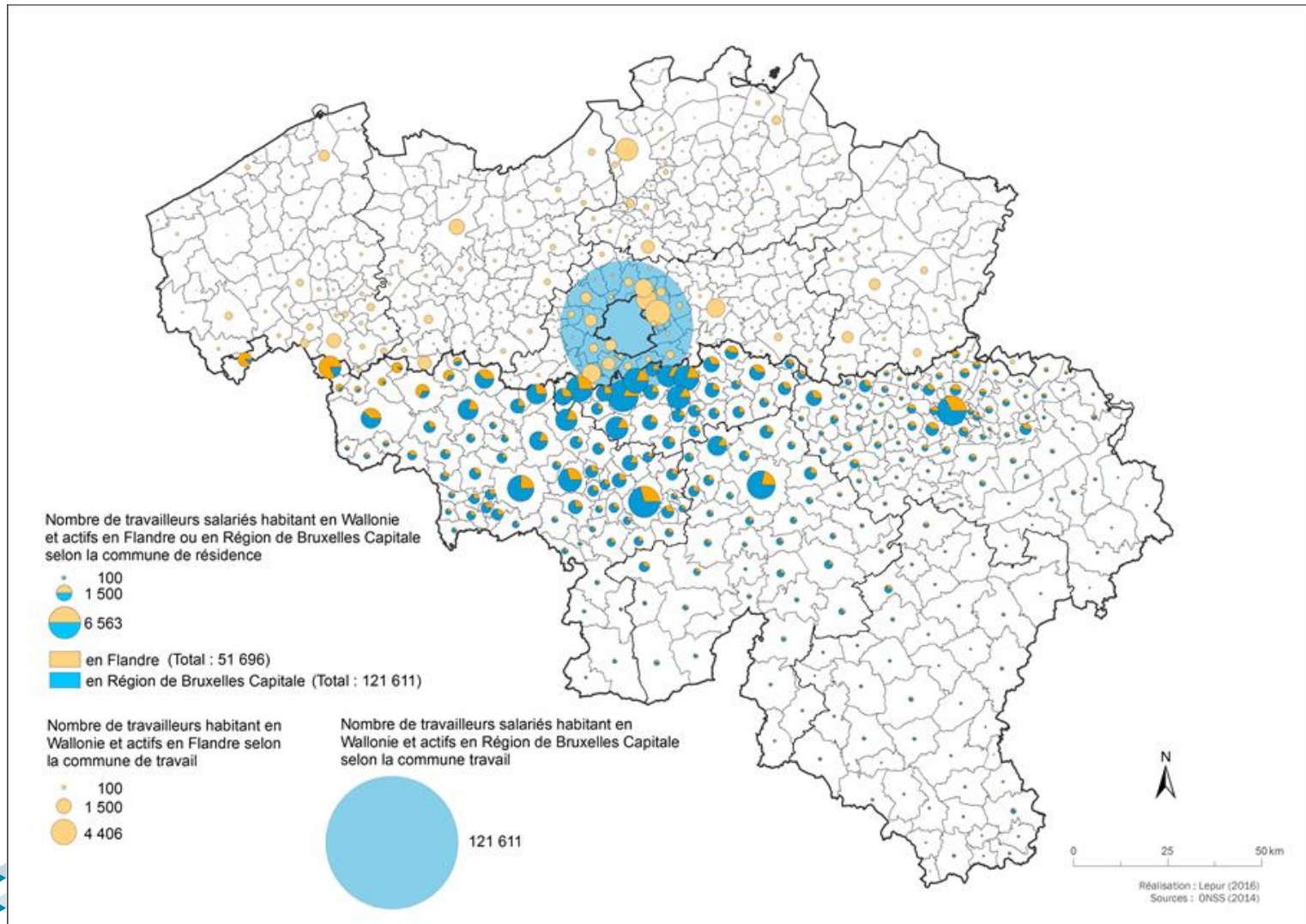
Evolution 1985-2015 du nombre de travailleurs actifs en Wallonie selon la région de résidence



Lieu de résidence	1999	2009	2014	2016
Région de Bruxelles-Capitale	13.443	18.073	21.676	22.029
Flandre	22.840	24.529	25.170	24.878
<b>Sous-Total autres régions de Belgique</b>	<b>36.283</b>	<b>42.602</b>	<b>46.846</b>	<b>46.907</b>
Allemagne	352	708	658	693
France	13.002	28.273	28.657	28.457
Luxembourg	323	324	371	419
Pays-Bas	221	194	186	163
<b>Sous-Total Etranger</b>	<b>13.898</b>	<b>29.499</b>	<b>29.872</b>	<b>29.732</b>
<b>Total général</b>	<b>50.181</b>	<b>72.101</b>	<b>76.718</b>	<b>76.639</b>

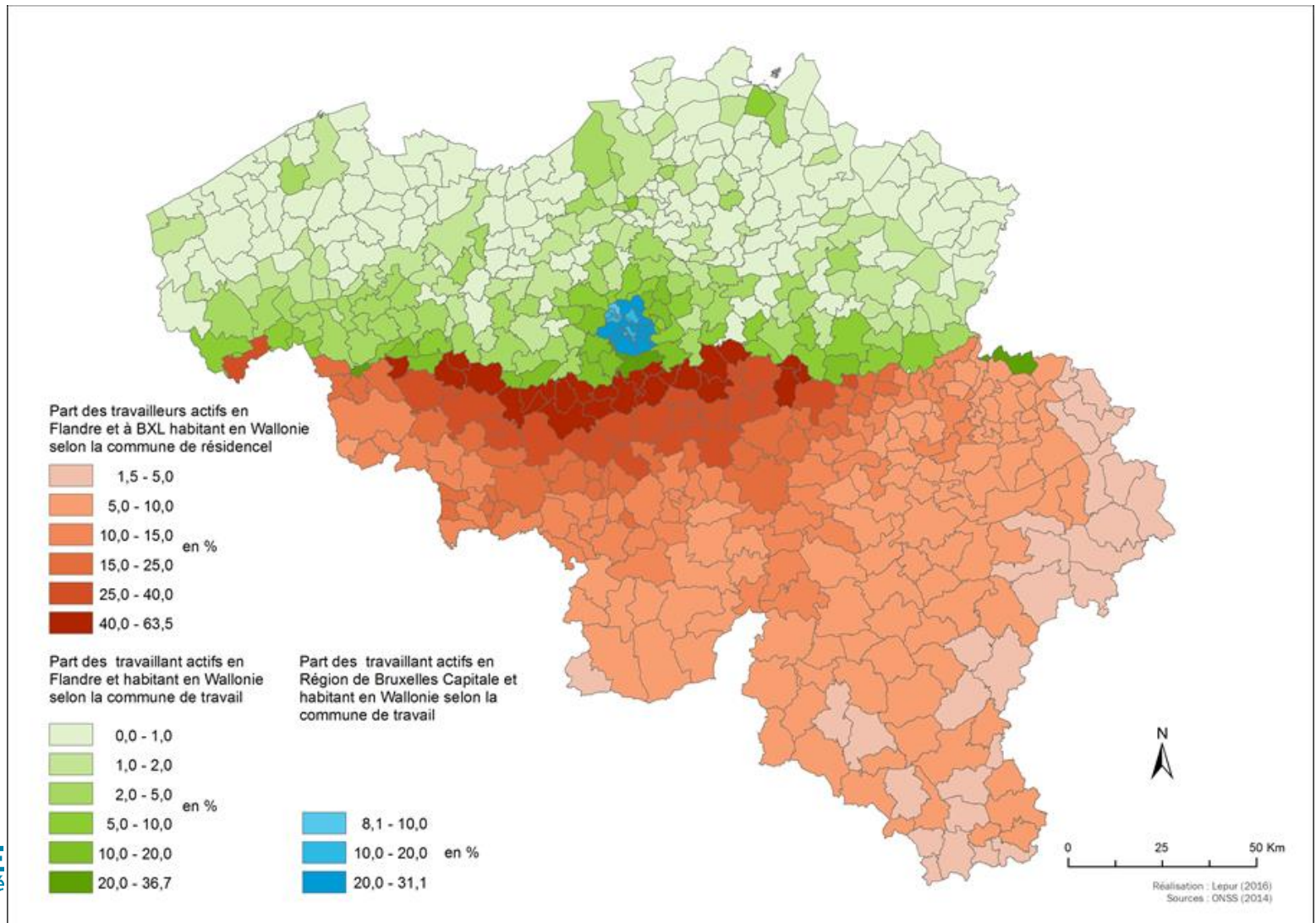
# 4) Focus sur l'emploi transfrontalier et transrégional

Distribution au lieu de résidence et de travail des flux de travailleurs salariés transrégionaux **sortants** en 2014



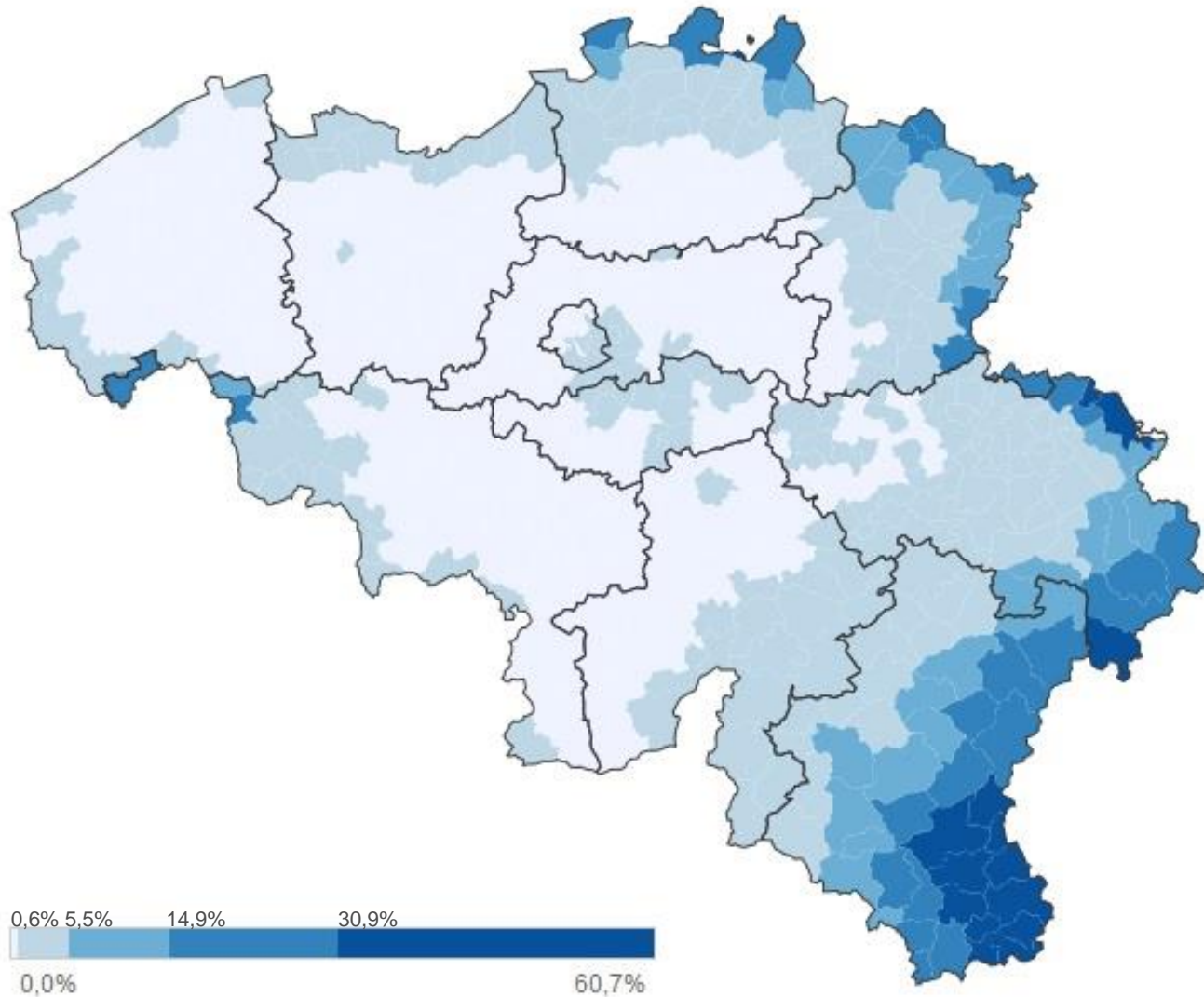
## 4) Focus sur l'emploi transfrontalier et transrégional

Distribution au lieu de résidence et de travail des flux de travailleurs salariés transrégionaux **sortants** en 2014 en valeur relative



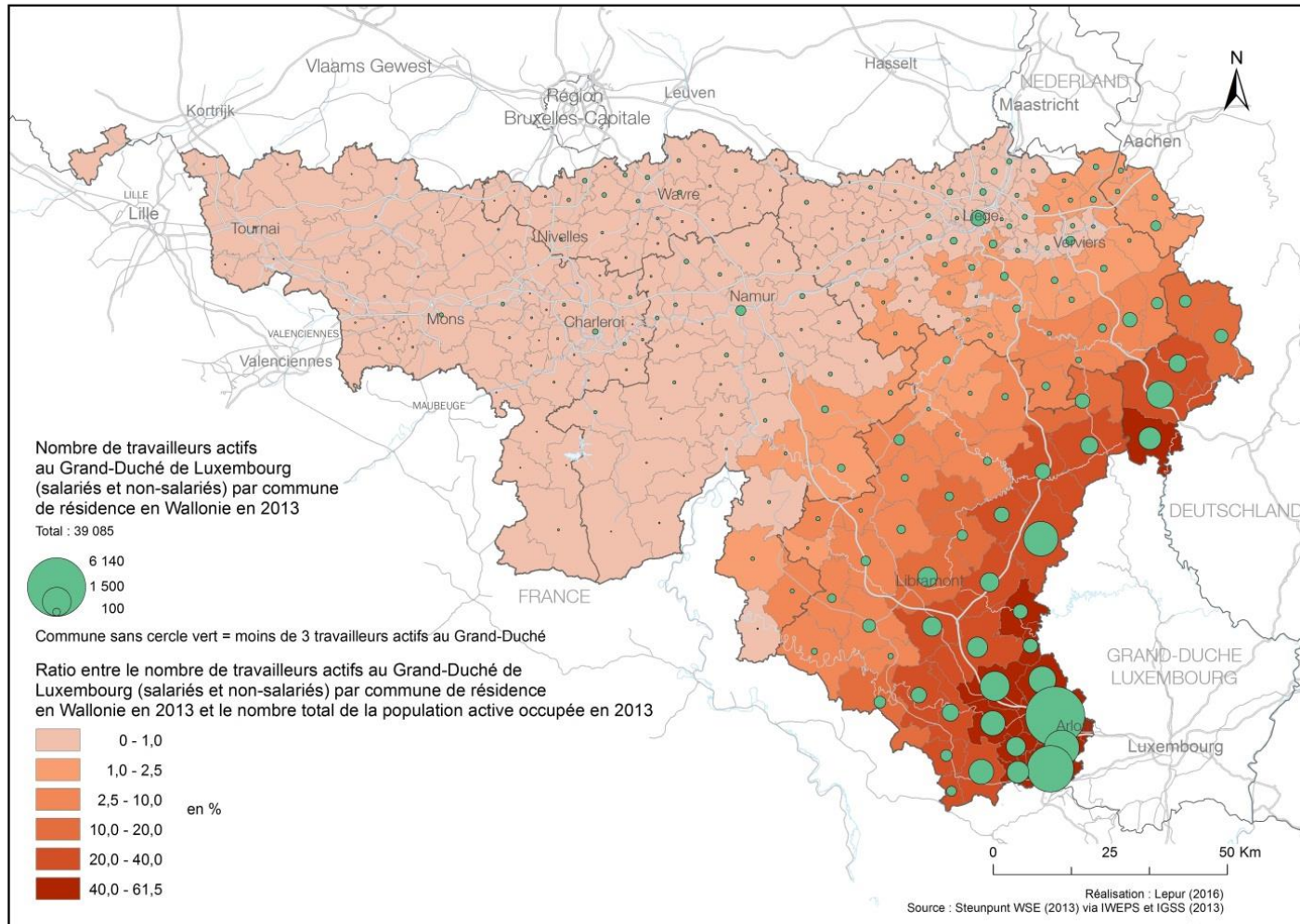
## 4) Focus sur l'emploi transfrontalier et transrégional

Part de la population active occupée travaillant à l'étranger



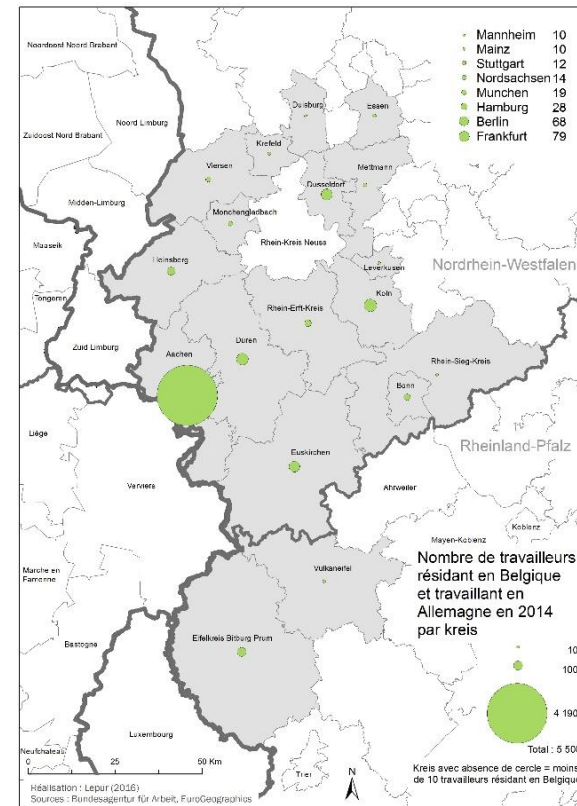
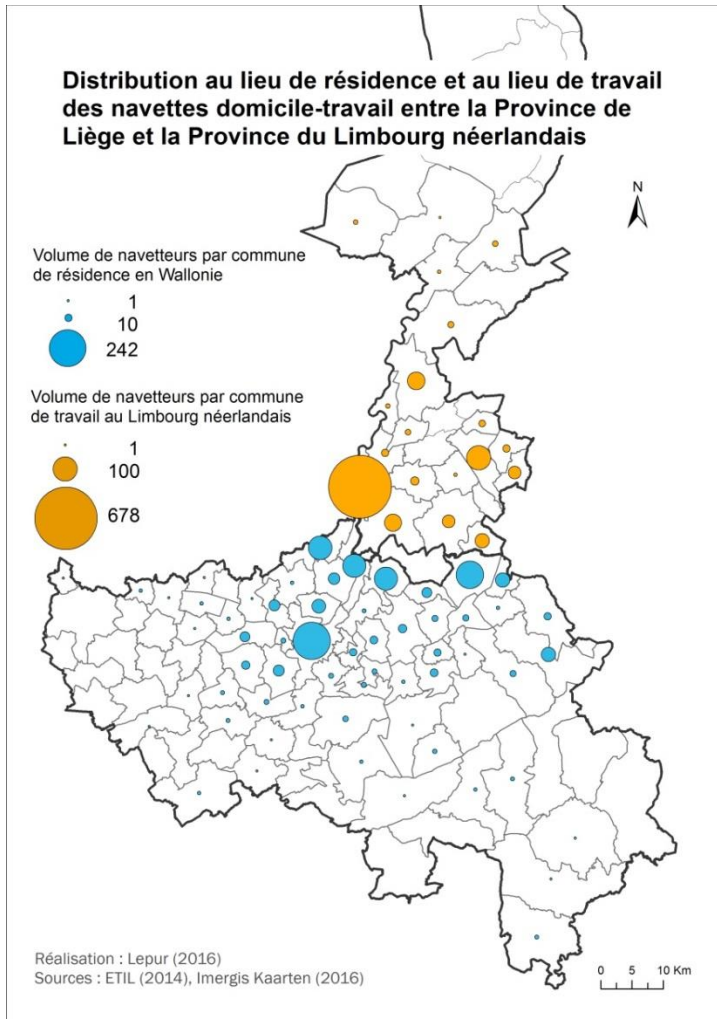
# 4) Focus sur l'emploi transfrontalier et transrégional

## Volume et Part des travailleurs actifs au Grand-Duché en 2013



# 4) Focus sur l'emploi transfrontalier et transrégional

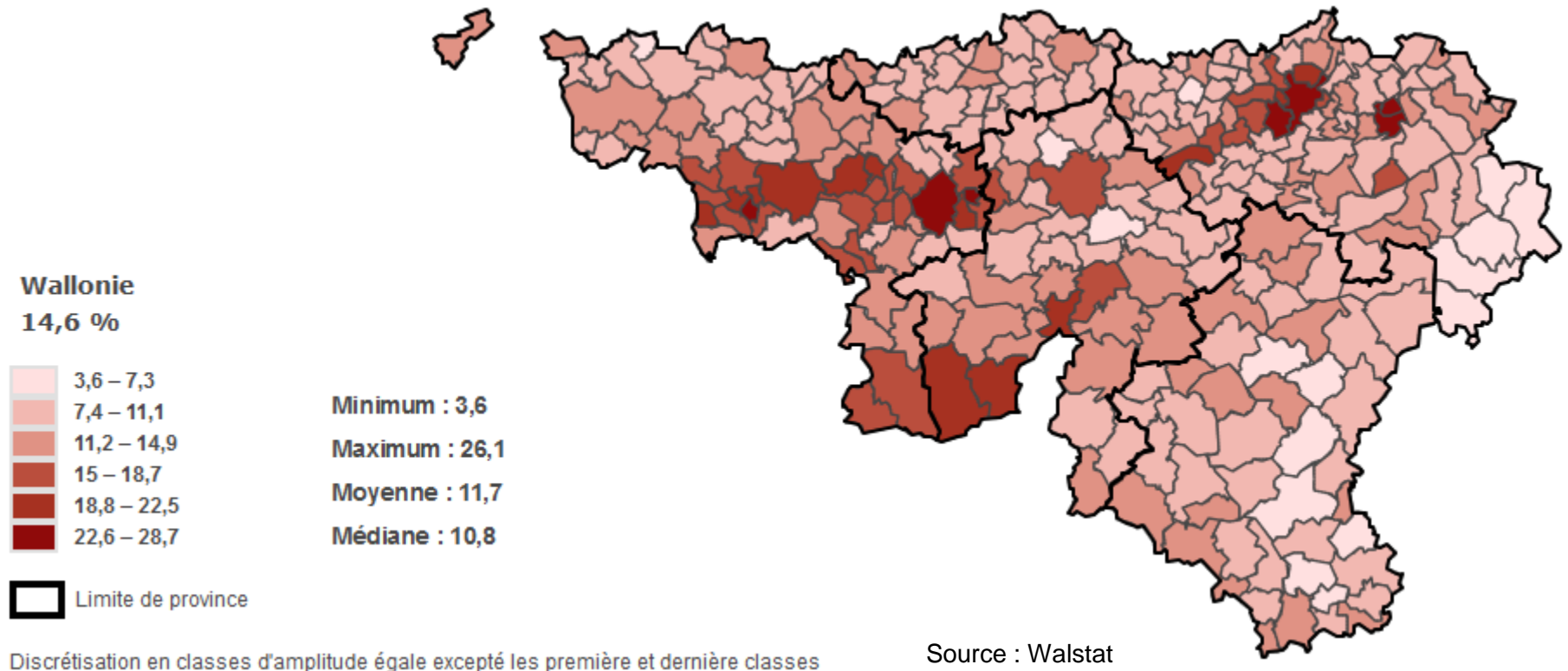
## Distribution des travailleurs frontaliers actifs aux Pays-Bas et en Allemagne



# 4) Focus sur l'emploi transfrontalier et transrégional

## Impact majeur des flux de travailleurs transrégionaux et transfrontaliers sur la distribution du taux de chômage

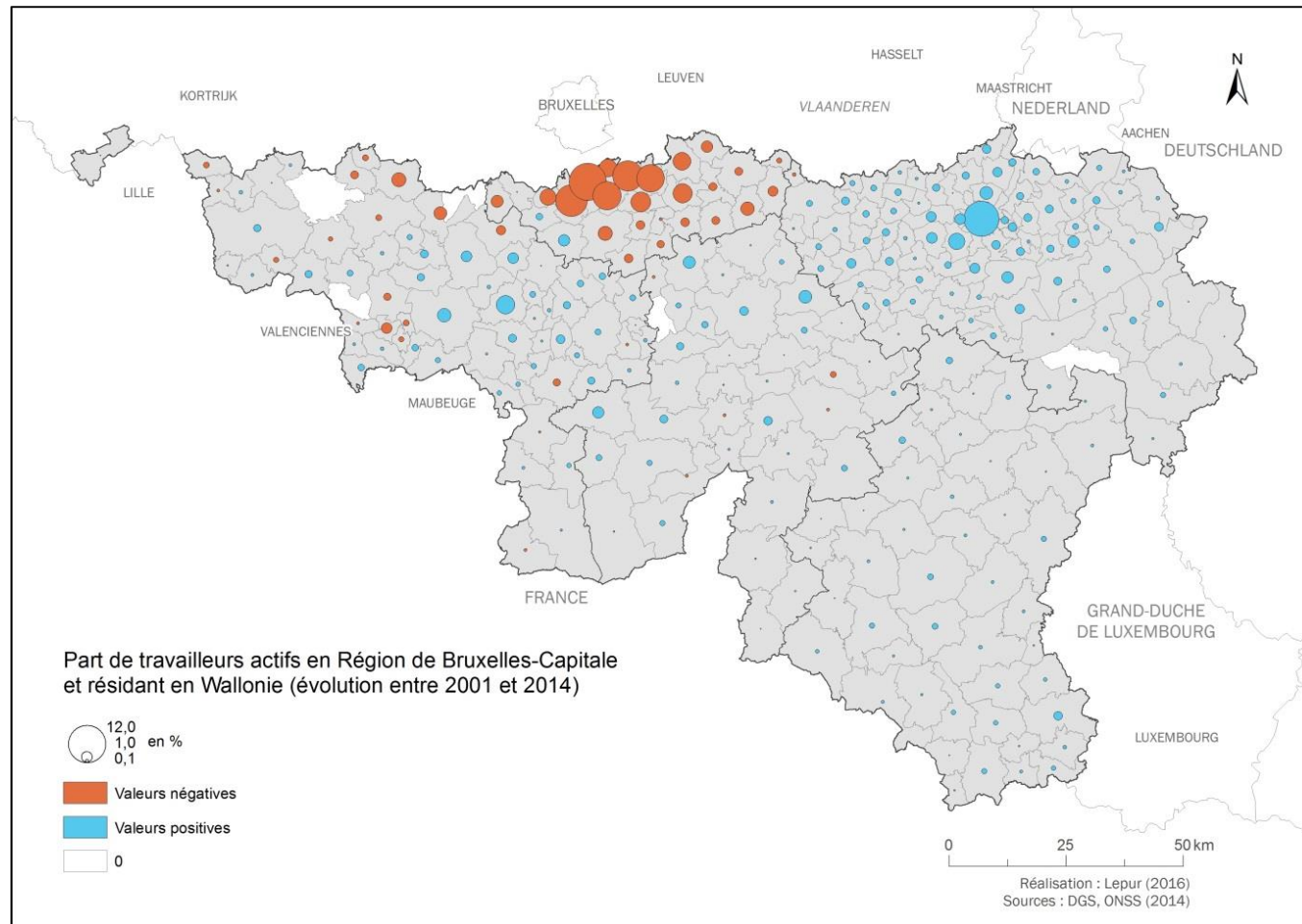
Taux de chômage administratif des 15-64 ans (%)





## 4) Focus sur l'emploi transfrontalier et transrégional

### Evolution 2001-2014 de la part des travailleurs actifs en Région de Bruxelles-Capitale et résidant en Wallonie



## 4) Focus sur l'emploi transfrontalier et transrégional

### Evolution entre 2001 et 2014 de la distribution provinciale des travailleurs actifs en Région de Bruxelles-Capitale et résidant en Wallonie

Province de résidence	2001		2014		Evolution 2001-2014	
	Val. abs.	Val. rel.	Val. abs.	Val. rel.	Val. abs.	Val. rel.
Brabant wallon	44.657	40,2%	40.788	33,5%	-3.869	-6,7%
Hainaut	40.693	36,6%	45.525	37,4%	+4.832	+0,8%
Liège	11.555	10,4%	18.031	14,8%	+6.476	+4,4%
Luxembourg	1.218	1,1%	2.035	1,7%	+817	+0,6%
Namur	12.968	11,7%	15.232	12,5%	+2.264	+0,9%
<i>Total Région wallonne</i>	<i>111.091</i>	<i>100,0%</i>	<i>121.611</i>	<i>100,0%</i>	<i>+10.520</i>	<i>0,0%</i>

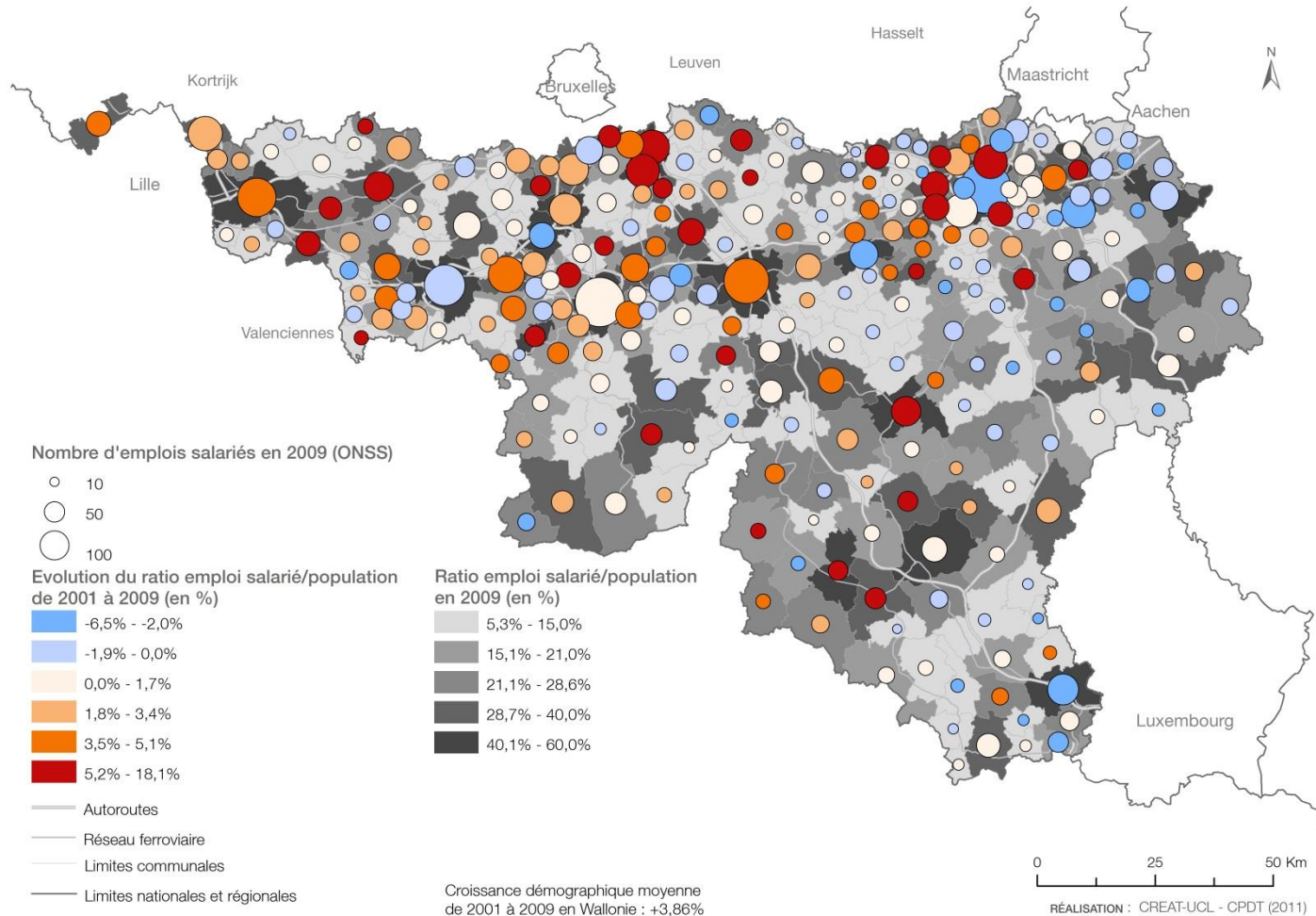
Sources : ESE, 2001 et ONSS, 2014

### Causes de cette distanciation progressive vis-à-vis de Bruxelles touchant les travailleurs wallons actifs à Bruxelles

- Forte croissance de l'emploi au sein du BW et du BF => Autonomisation du BW vis-à-vis de la capitale
- Saturation progressive des zones d'habitat au BW => fuite des jeunes ménages
- Croissance faible de l'emploi dans les grandes agglos du sillon => dépendance accrue de celles-ci et de leur périphérie vis-à-vis de Bruxelles (et des 2 Brabants)

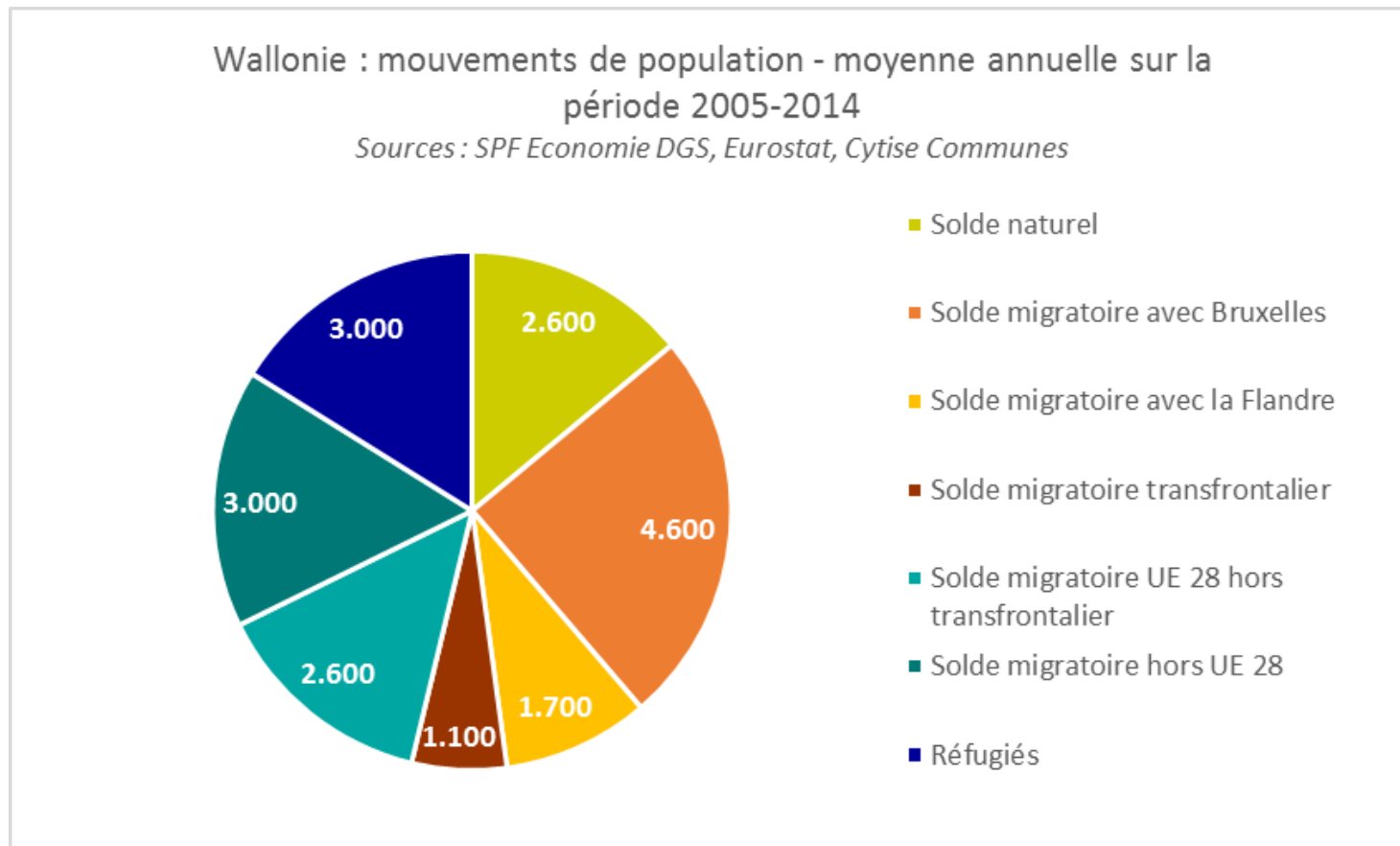
# 4) Focus sur l'emploi transfrontalier et transrégional

## Evolution de l'emploi entre 2001 et 2009 : métropolisation et périurbanisation



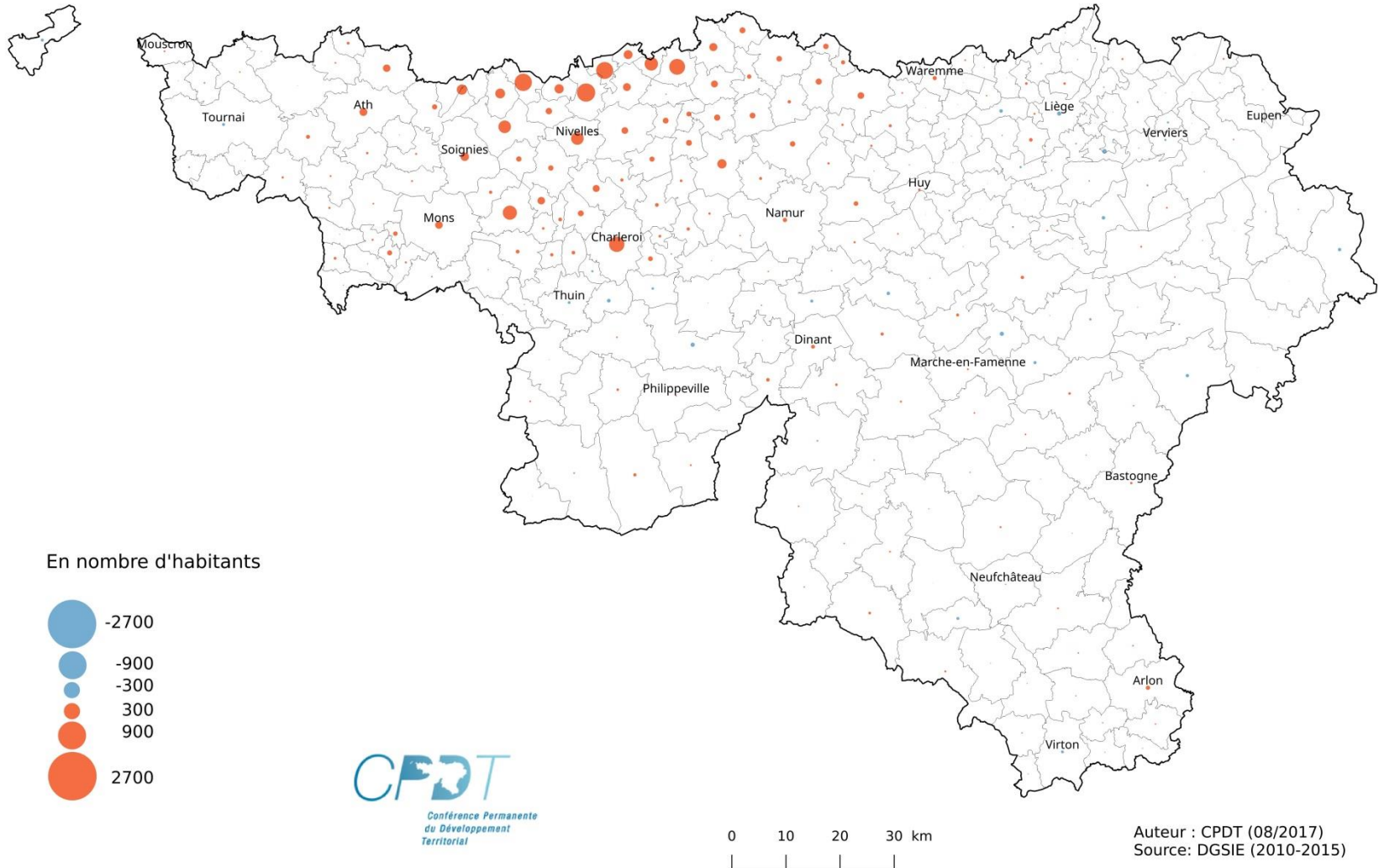
## 4) Focus sur l'emploi transfrontalier et transrégional

**Flux migratoires transrégionaux et flux transfrontaliers = + de 40% de la croissance de population wallonne entre 2005 et 2014**



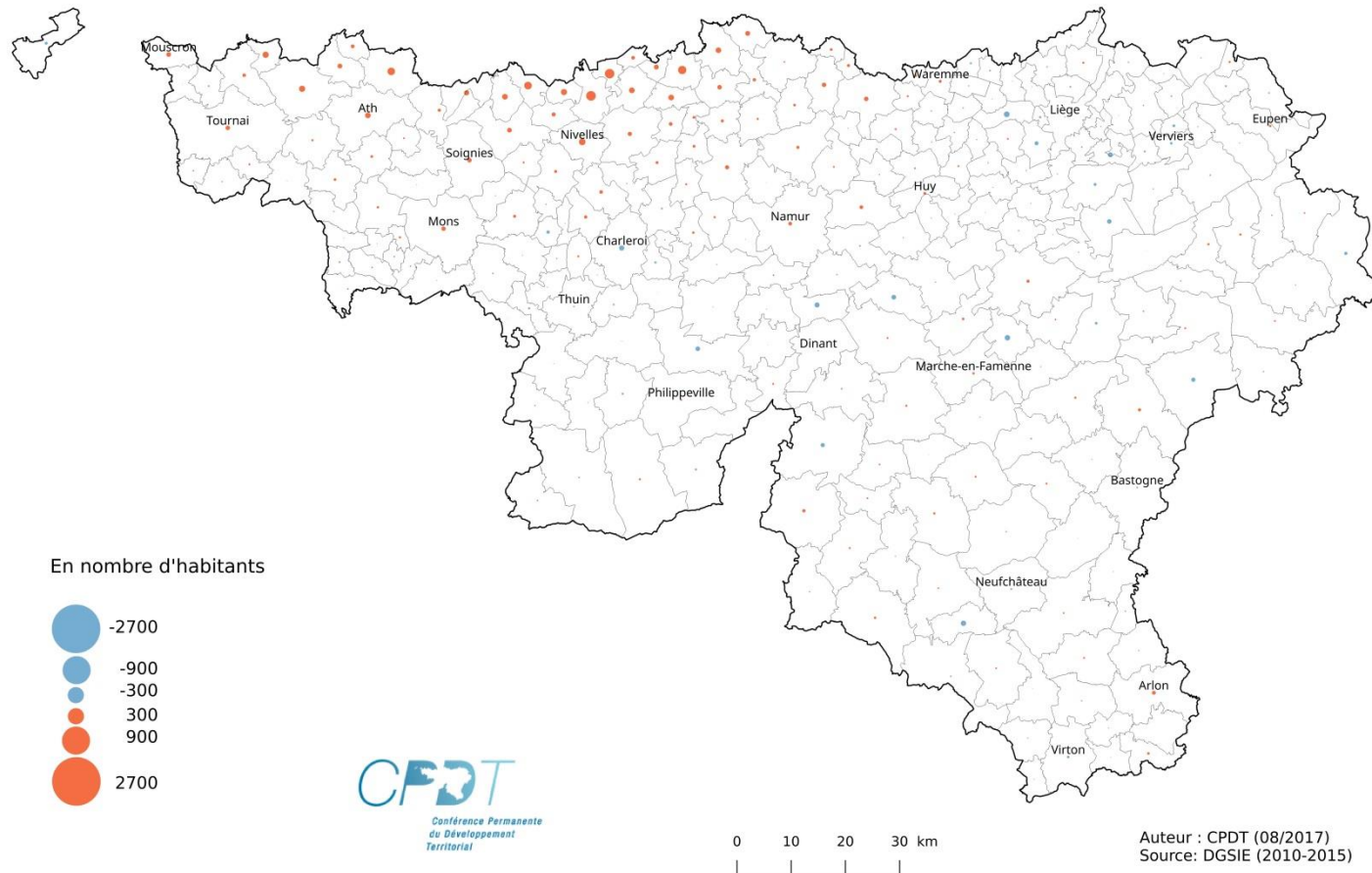
# 4) Focus sur l'emploi transfrontalier et transrégional

## Flux migratoires 2010-2015 en provenance de Bruxelles



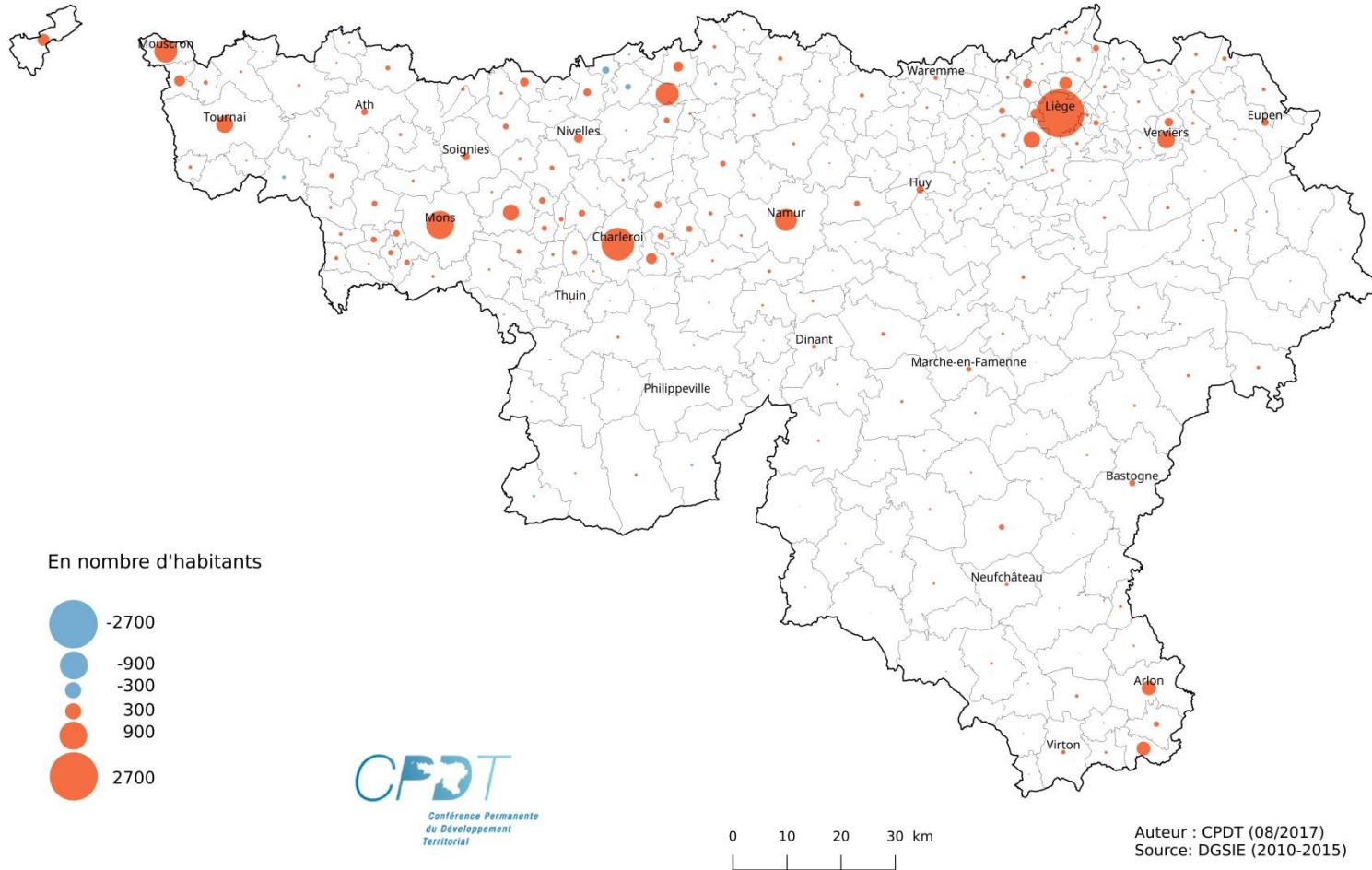
# 4) Focus sur l'emploi transfrontalier et transrégional

## Flux migratoires 2010-2015 en provenance de Flandre



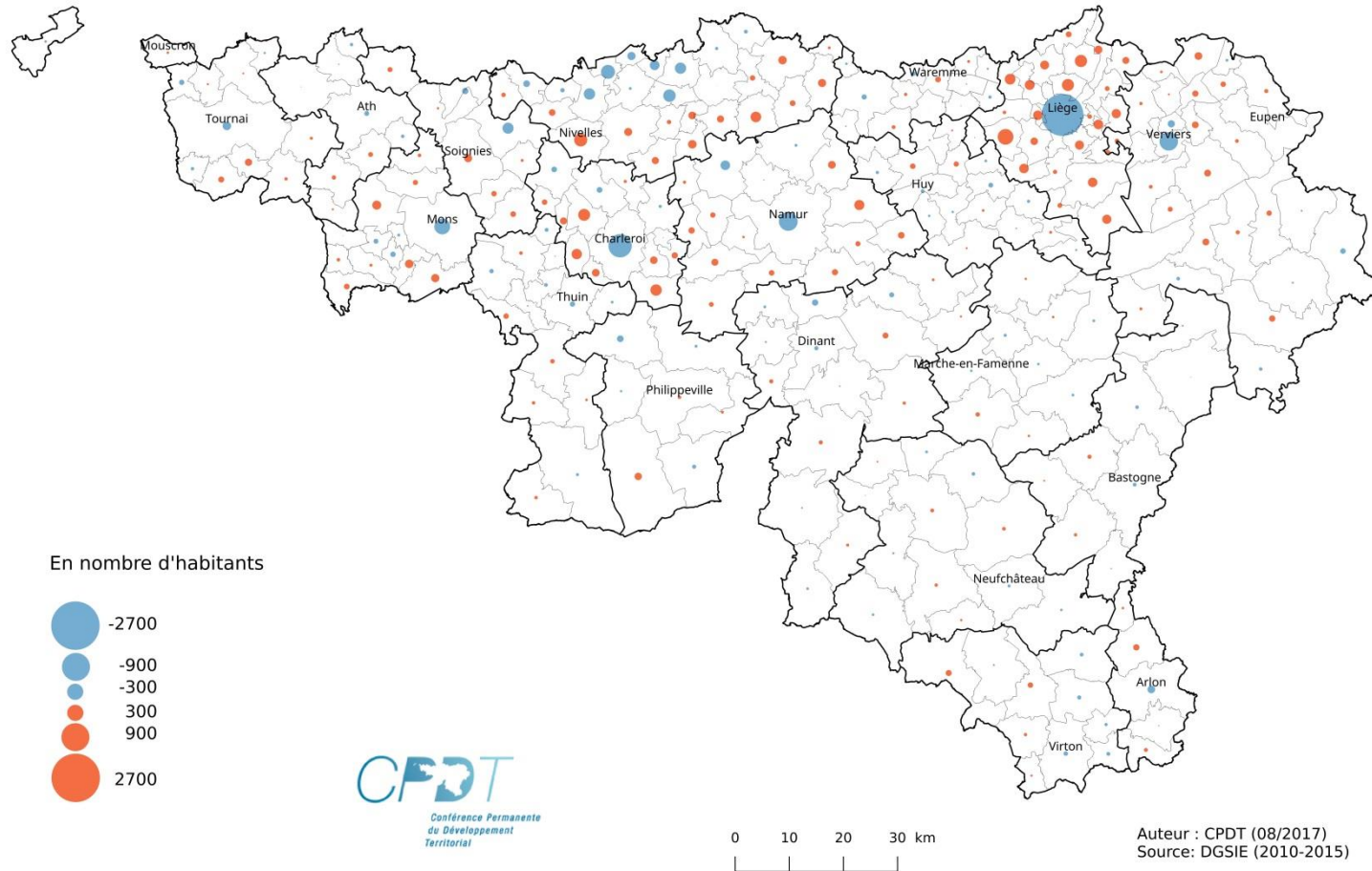
# 4) Focus sur l'emploi transfrontalier et transrégional

## Flux migratoires 2010-2015 en provenance de l'étranger



# 4) Focus sur l'emploi transfrontalier et transrégional

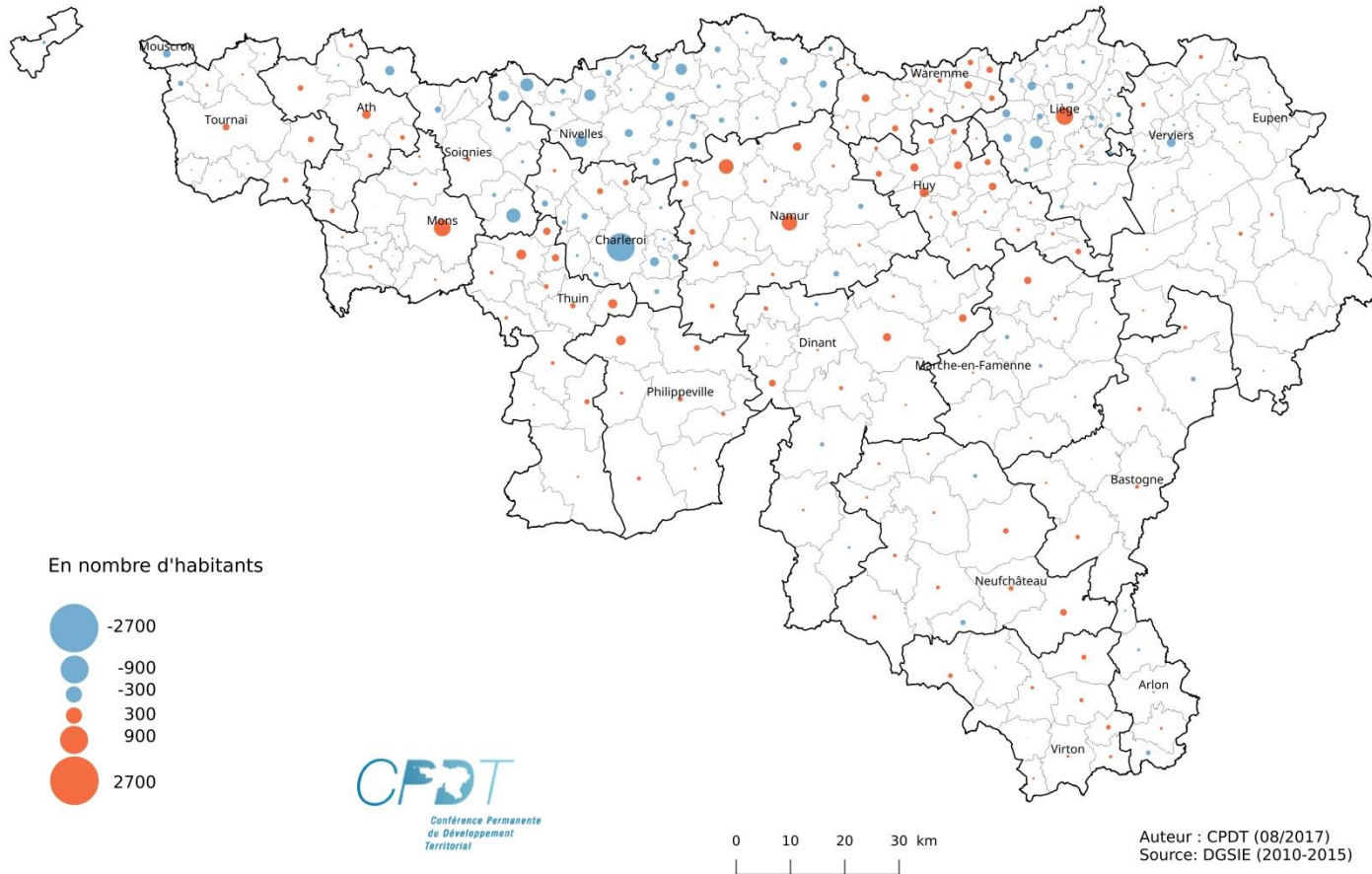
**Flux migratoires 2010-2015 internes à chaque arrondissement**  
(somme des + et des - = 0 dans chaque arrondissement)





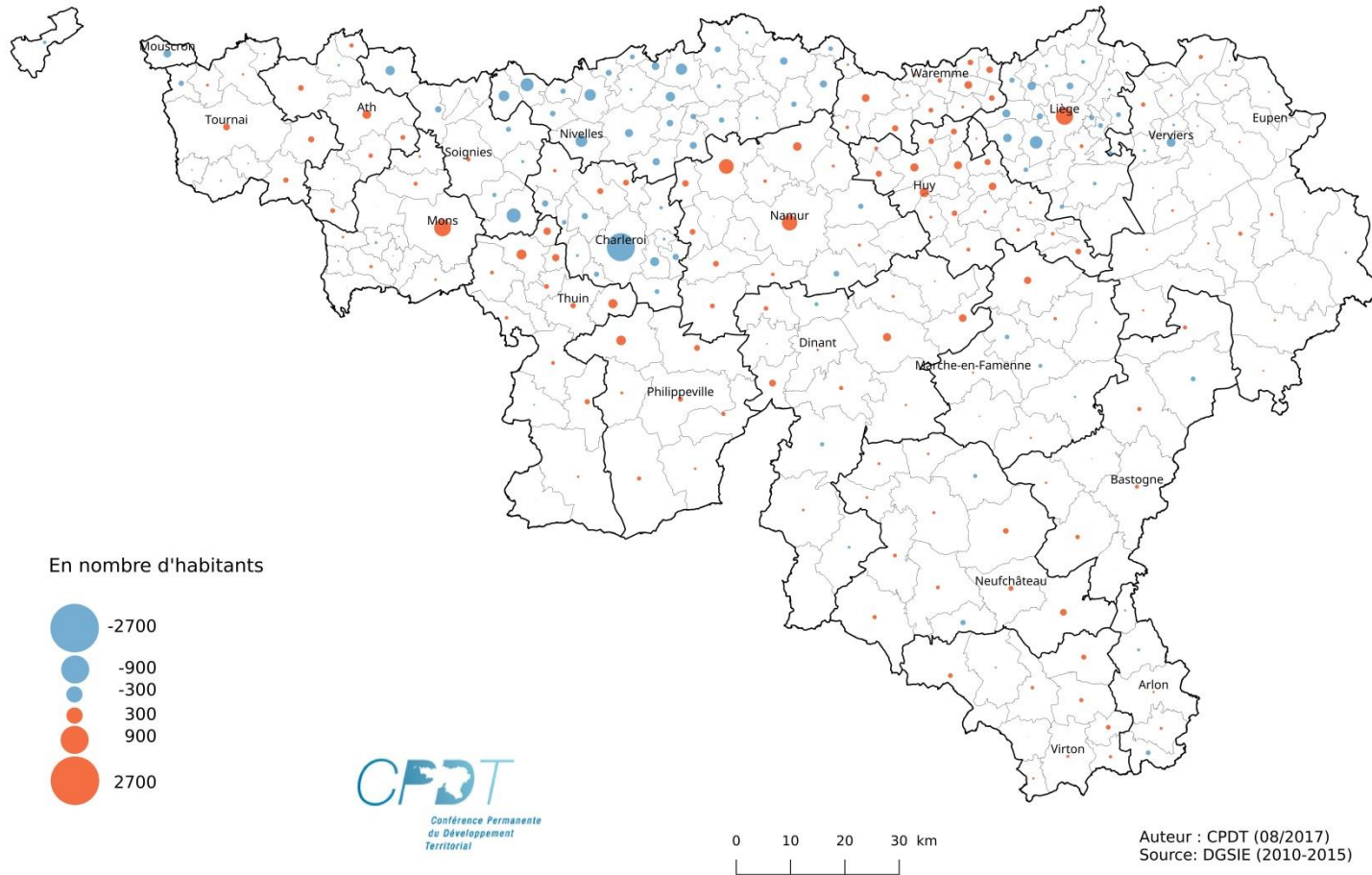
# 4) Focus sur l'emploi transfrontalier et transrégional

**Flux migratoires 2010-2015 internes la Wallonie mais extérieurs à son propre arrondissement**  
(somme des + et des - = 0 au total pour la Wallonie)



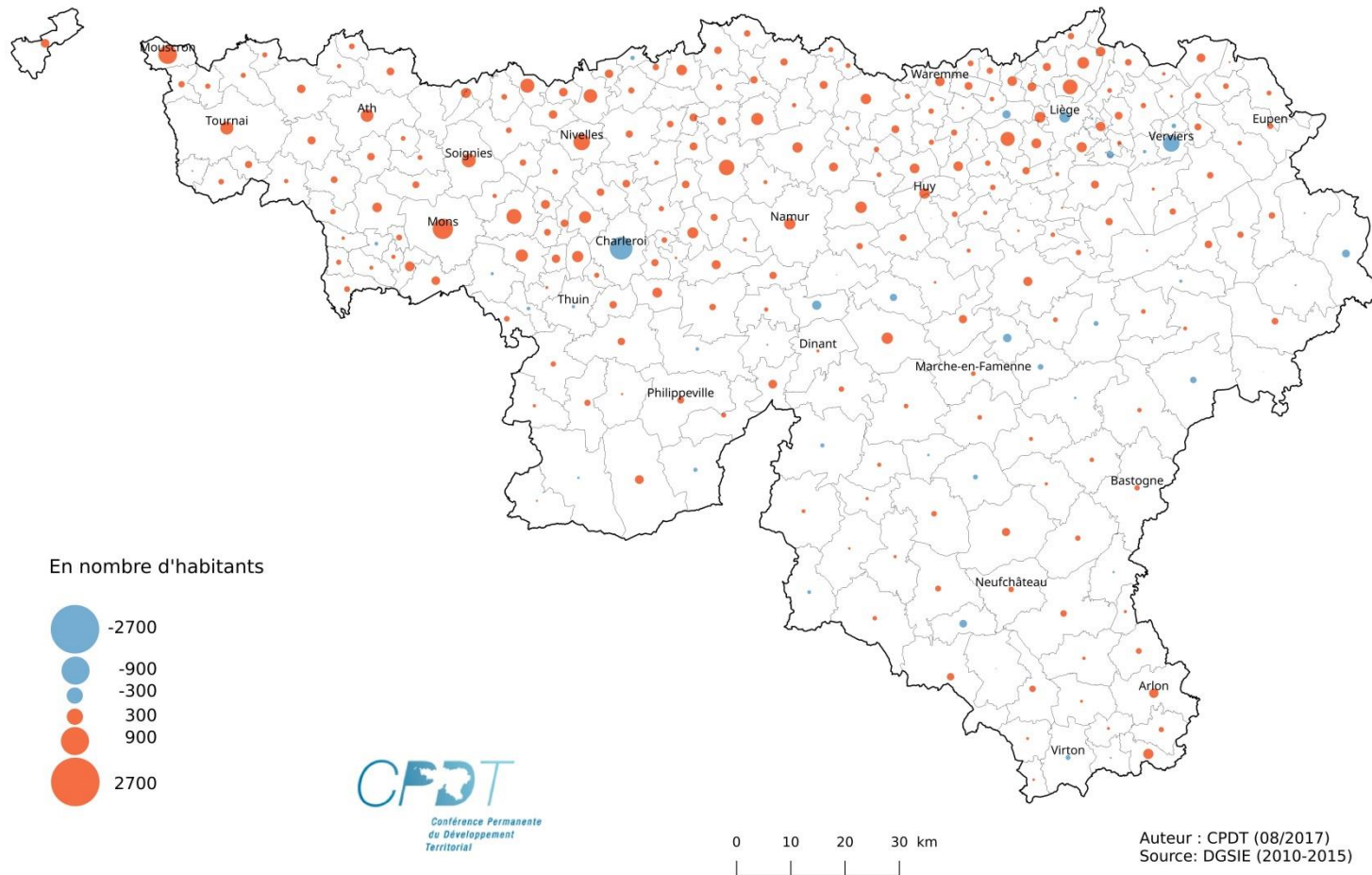
# 4) Focus sur l'emploi transfrontalier et transrégional

**Flux migratoires 2010-2015 totaux internes à la Wallonie**  
(somme des + et des - = 0 au total pour la Wallonie)



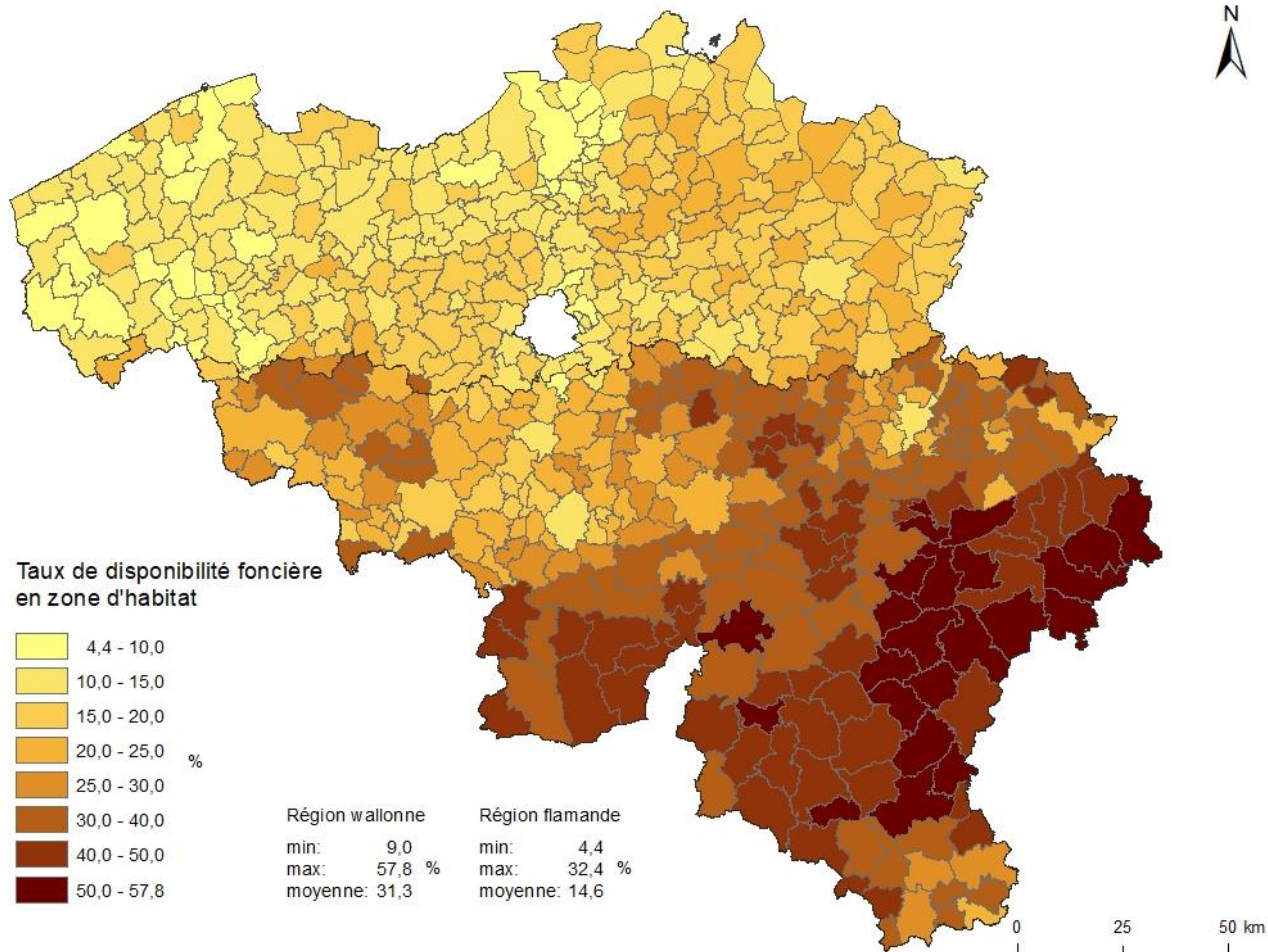
# 4) Focus sur l'emploi transfrontalier et transrégional

## Flux migratoires 2010-2015 totaux



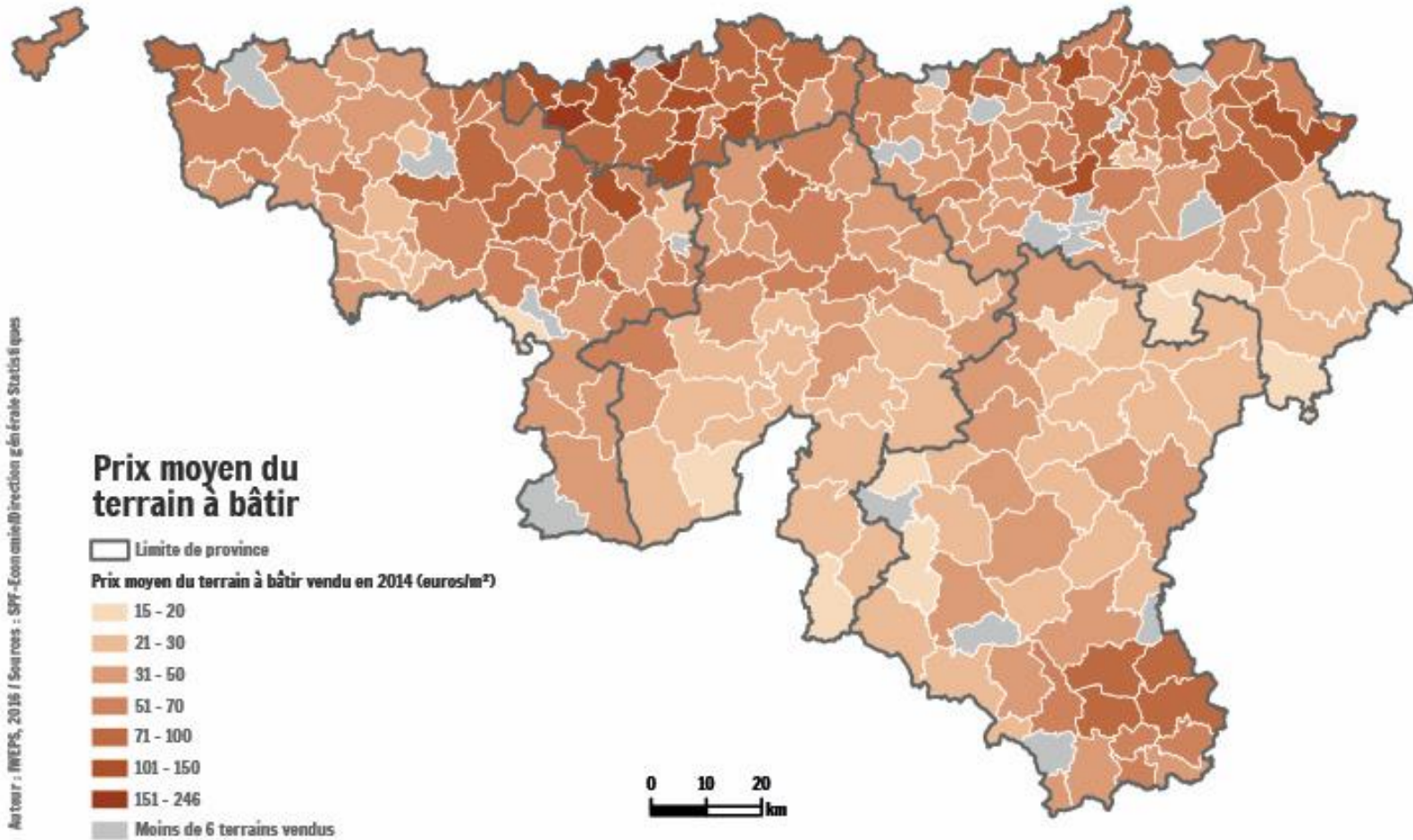
# 4) Focus sur l'emploi transfrontalier et transrégional

## Taux de disponibilité des zones d'habitat inscrites au Plan de secteur / Gewestplan

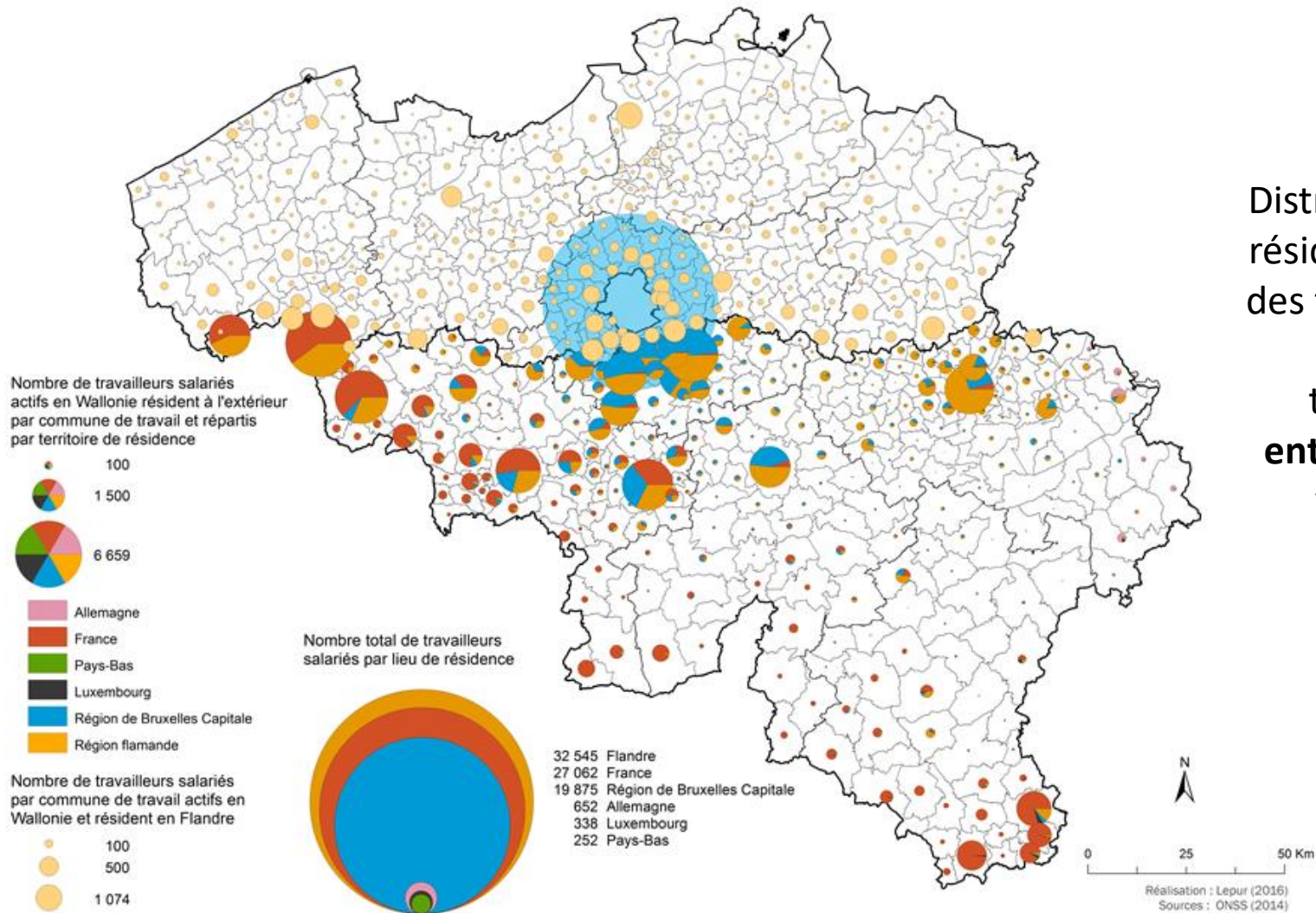


Réalisation: Lepur - ULiège (2017)  
Sources: Cadastre (2016), Plan de secteur (2016), Gewestplan (2016)

## 4) Focus sur l'emploi transfrontalier et transrégional

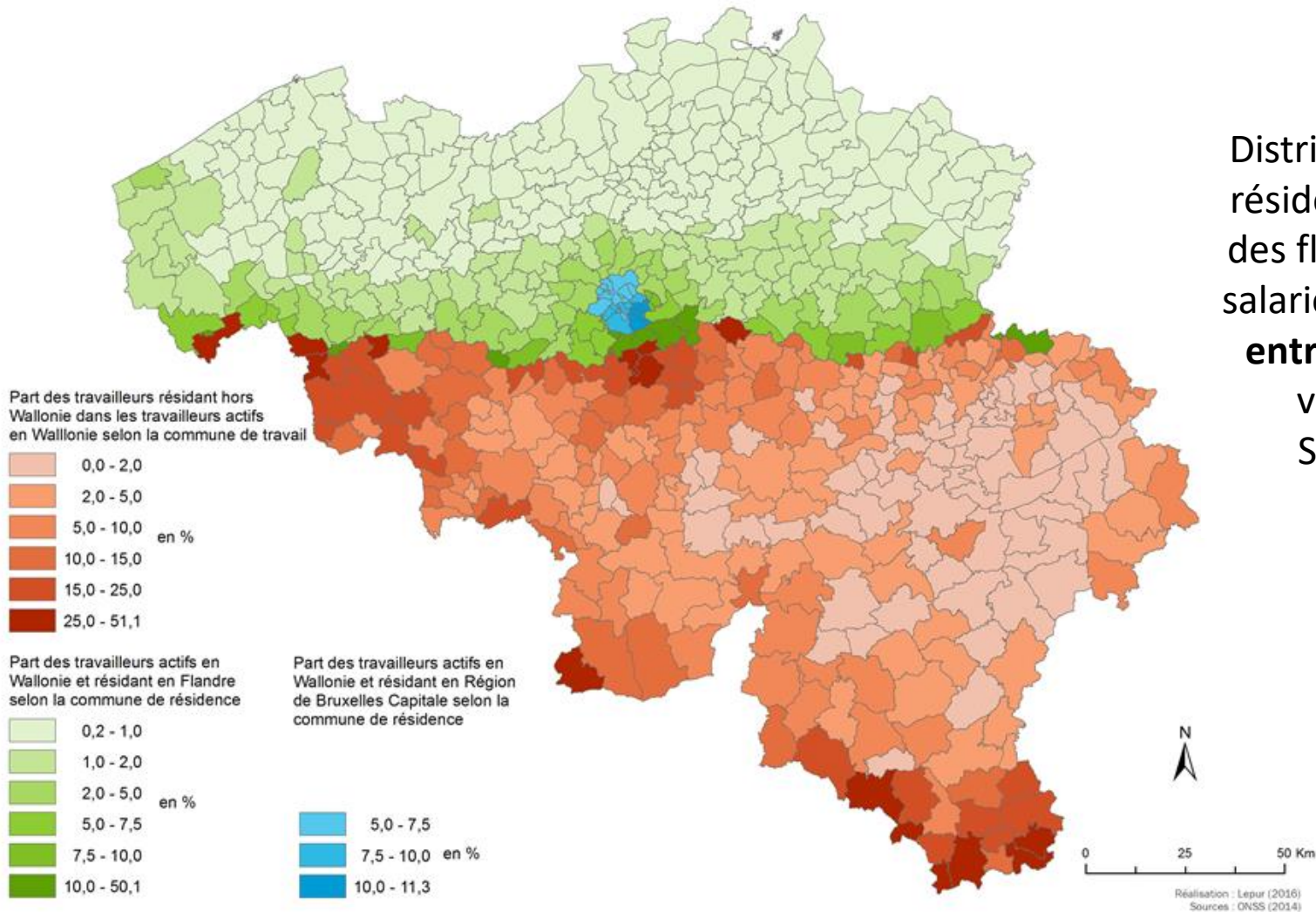


# 4) Focus sur l'emploi transfrontalier et transrégional



Distribution au lieu de résidence et de travail des flux de travailleurs salariés transrégionaux entrants en 2014 en valeur relative  
Source : ONSS

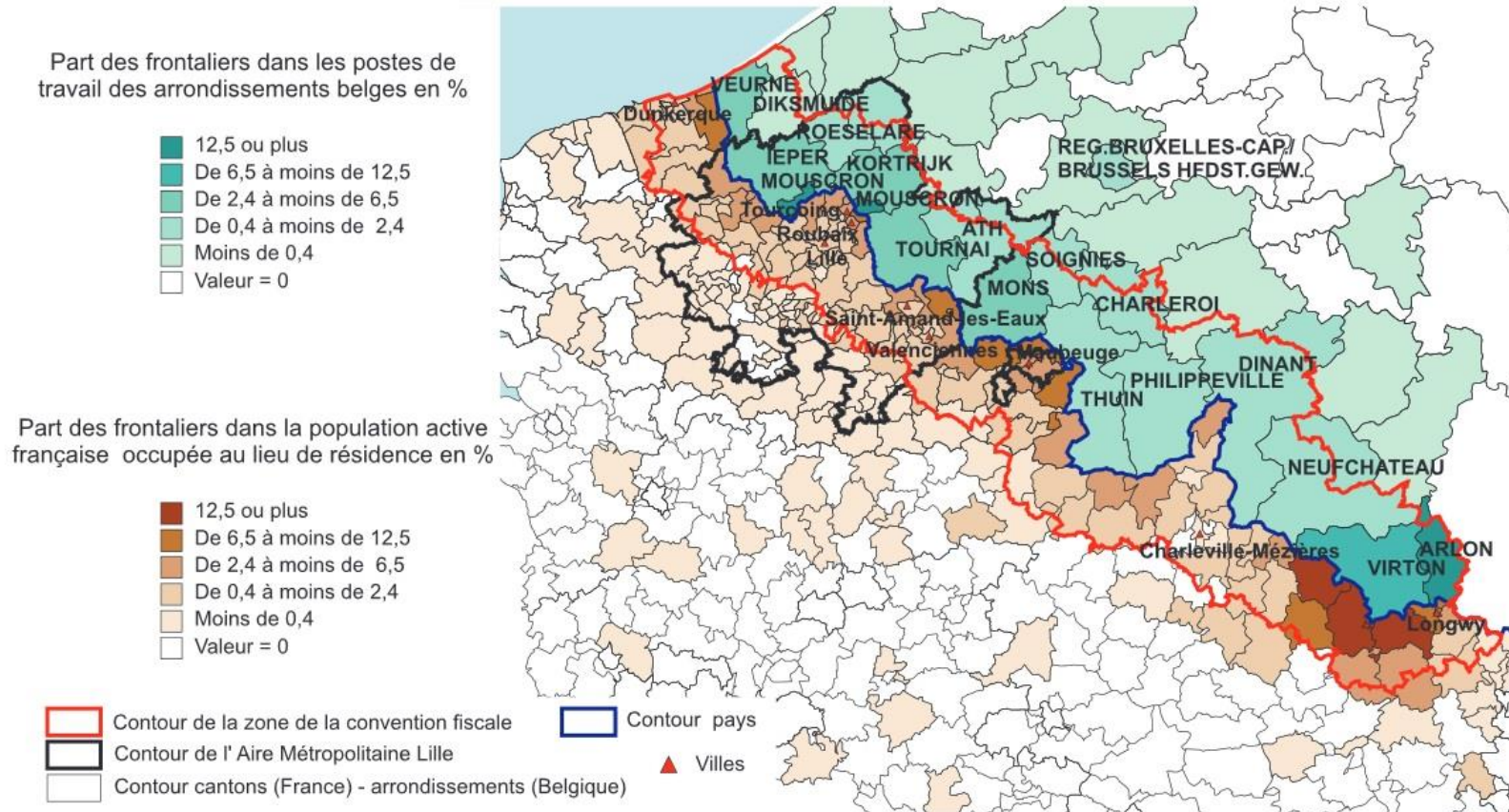
## 4) Focus sur l'emploi transfrontalier et transrégional



Distribution au lieu de résidence et de travail des flux de travailleurs salariés transrégionaux entrants en 2014 en valeur relative  
Source : ONSS

# 4) Focus sur l'emploi transfrontalier et transrégional

Carte 2 : DÉNOMBREMENT DE FRONTALIERS FRANÇAIS VERS LES ARRONDISSEMENTS BELGES EN 2006 (DÉCOUPAGE PAR CANTON)



© IGN - Insee 2009

Sources : Insee - Recensement de la population 2006 (France), INAMI (Belgique)



## 5) Conclusions : Métropolisation et périurbanisation

**Les bassins d'emploi se modifient progressivement sous l'effet de 2 phénomènes jouant à des échelles différentes :**

- **Métropolisation** (croissance à l'échelle macrospatiale des villes-monde au détriment des villes secondaires et des espaces ruraux éloignés)
- **Périurbanisation** touchant tant la résidence que les activités économiques

En raison de ces deux phénomènes, on observe que :

- Les distances domicile-travail s'allongent
- La part des déplacements de périphérie à centre urbain au sein d'un bassin d'emploi a tendance à stagner voire régresser
- Au contraire, une rapide progression des déplacements de périphérie à périphérie au sein d'un même bassin et d'un bassin à un autre bassin se produit
- Les plus petits bassins d'emploi sont progressivement intégrés dans un nombre plus réduit de grands bassins centrés sur les métropoles extérieures et sur les plus grandes villes wallonnes

## 5) Conclusions : Métropolisation et périurbanisation

Le découpage en bassins d'emploi / bassins de vie n'est pas prêt à remplacer dans un avenir proche ou lointain le découpage en provinces :

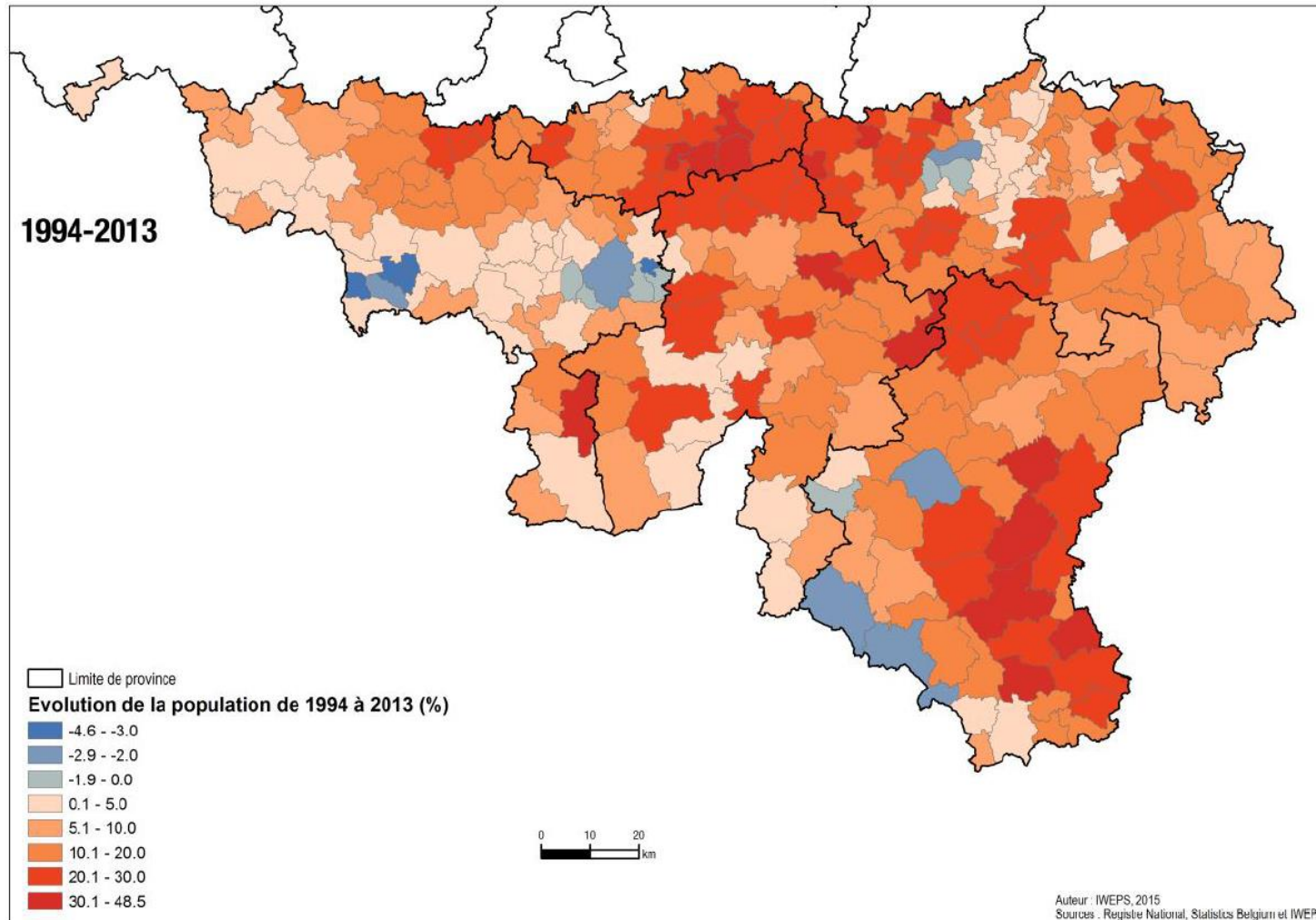
- Vu le caractère instable et donc discutabile d'un découpage scientifique des bassins (forte instabilité dans le temps et en fonction de la méthode / des données utilisée)

- Vu que ce découpage nécessiterait de supprimer les provinces (niveau de pouvoir ayant des compétences fiscales) et de revoir en // le découpage des circonscriptions électorales pour y associer une légitimité démocratique

De plus, en Wallonie, en dehors du Hainaut et du Sud-Ouest de la Province de Namur et de la Communauté germanophone, le découpage provincial a d'évidentes similitudes avec le découpage en bassins d'emploi

### 3) Résultats cartographiques du découpage

#### Evolution de la population entre le 01/01/1994 et le 01/01/2014



## 5) Conclusions : Métropolisation et périurbanisation

Par ailleurs, les 2 évolutions majeurs que sont Métropolisation et Périurbanisation ont des répercussions sur :

- Les distances domicile-travail
- Les choix modaux

⇒ Et donc sur :

- Les problèmes de congestion (surtout routières)
- Les consommations de carburants et les émissions de GES et d'autres polluants liées au transport

⇒ Répercussions négatives sur l'environnement

## 5) Conclusions : Métropolisation et périurbanisation

	Belgique			Bruxelles			Flandre			Wallonie		
	2005	2014		2005	2014		2005	2014		2005	2014	
Voiture (seul)	57,8%	53,4%	- 8%	45,1%	37,4%	- 17%	60,6%	58,0%	- 4%	78,1%	78,2%	+ 0%
Covoiturage	3,9%	2,0%	- 48%	2,5%	1,2%	- 50%	5,0%	2,8%	- 44%	4,5%	2,2%	- 52%
Moto	1,4%	1,1%	- 19%	0,8%	1,1%	+ 37%	2,1%	1,3%	- 38%	1,0%	0,8%	- 25%
Train	17,0%	19,8%	+ 16%	32,2%	34,0%	+ 5%	7,1%	10,2%	+ 44%	6,6%	7,7%	+ 16%
Métro, tram, bus	10,2%	12,4%	+ 21%	15,0%	18,9%	+ 26%	7,5%	7,6%	+ 1%	6,0%	7,4%	+ 23%
TCE	1,2%	0,8%	- 33%	0,7%	0,3%	- 59%	2,3%	1,8%	- 21%	0,1%	0,0%	- 73%
Vélo	5,9%	8,0%	+ 35%	1,2%	3,0%	+ 148%	12,8%	16,6%	+ 30%	0,9%	1,3%	+ 45%
Marche	2,6%	2,5%	- 3%	2,6%	3,4%	+ 33%	2,6%	1,6%	- 37%	2,6%	2,4%	- 8%

TABEAU 4 : ÉVOLUTION POUR LES UNITÉS SITUÉES DANS LES ZONES À FORTE DENSITÉ DE POPULATION

	Belgique			Flandre			Wallonie		
	2005	2014		2005	2014		2005	2014	
Voiture (seul)	74,9%	76,1%	+ 2%	72,6%	73,3%	+ 1%	82,1%	83,8%	+ 2%
Covoiturage	5,4%	3,7%	- 32%	5,3%	3,5%	- 33%	5,6%	4,1%	- 27%
Moto	2,1%	1,2%	- 41%	2,2%	1,3%	- 42%	1,8%	1,2%	- 35%
Train	2,7%	3,2%	+ 19%	2,6%	3,1%	+ 19%	2,8%	3,3%	+ 18%
Métro, tram, bus	2,1%	2,1%	+ 1%	2,1%	2,2%	+ 3%	1,9%	1,8%	- 3%
TCE	1,2%	0,8%	- 34%	1,3%	0,8%	- 39%	0,7%	0,7%	- 4%
Vélo	9,5%	10,8%	+ 13%	12,1%	14,1%	+ 17%	1,6%	1,6%	- 2%
Marche	2,2%	2,2%	- 1%	1,8%	1,7%	- 5%	3,6%	3,6%	- 1%

TABEAU 5 : ÉVOLUTION POUR LES UNITÉS SITUÉES DANS LES ZONES À FAIBLE OU MOYENNE DENSITÉ DE POPULATION

**Evolution du partage modal associé au déplacements domicile-travail des travailleurs actifs en Belgique selon le lieu de résidence**

Sources : SPF-Mobilité, 2016, Diagnostic des déplacements domicile - lieu de travail 2014

## 4) Focus sur l'emploi transfrontalier et transrégional

### Distance moyenne parcourue en fonction du lieu de travail

#### Au niveau des déplacements interrégionaux et intrarégionaux

		Lieu de travail			
		Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
Domicile	Bruxelles	4,4	15,4	31,0	7,1
	Flandre	30,3	12,6	35,9	15,2
	Wallonie	44,3	43,1	12,9	19,4
	Belgique	25,1	13,1	13,8	15,7

TABLEAU 6 : DISTANCES DOMICILE-TRAVAIL MOYENNES SELON LE LIEU DE DOMICILE ET LE LIEU DE TRAVAIL

Sources : SPF-Mobilité, 2016, Diagnostic des déplacements domicile - lieu de travail 2014

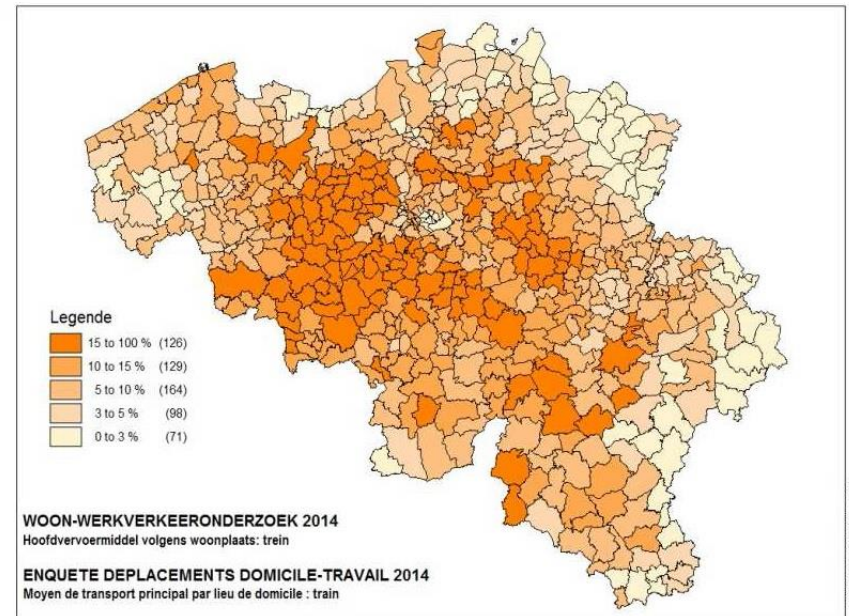
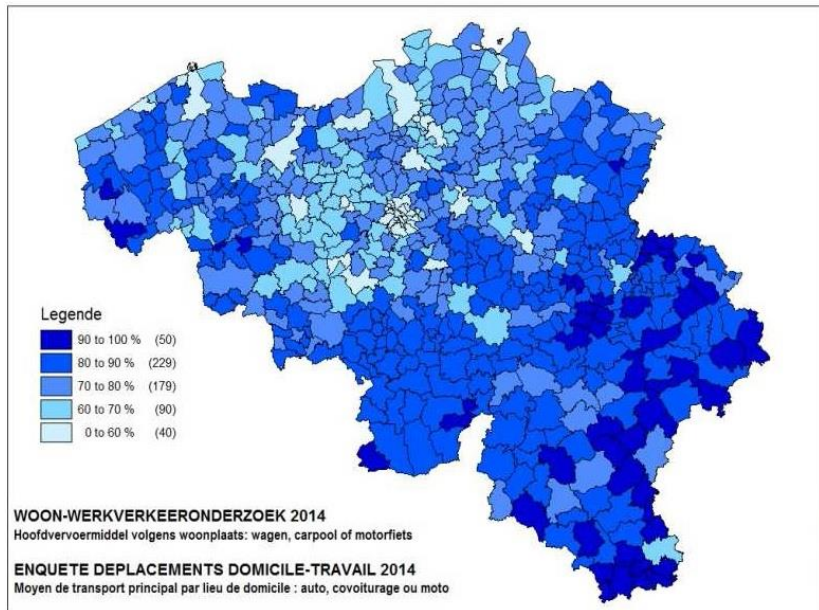
### Au niveau des déplacements transfrontaliers vers le Luxembourg

#### Distance moyenne domicile-travail

Pays	Frontaliers travaillant au Luxembourg	Ensemble des actifs
France	40 km	15 km
Allemagne	46 km	-
Belgique	49 km	22 km
Luxembourg	-	14 km
<b>Total</b>	<b>44 km</b>	<b>-</b>

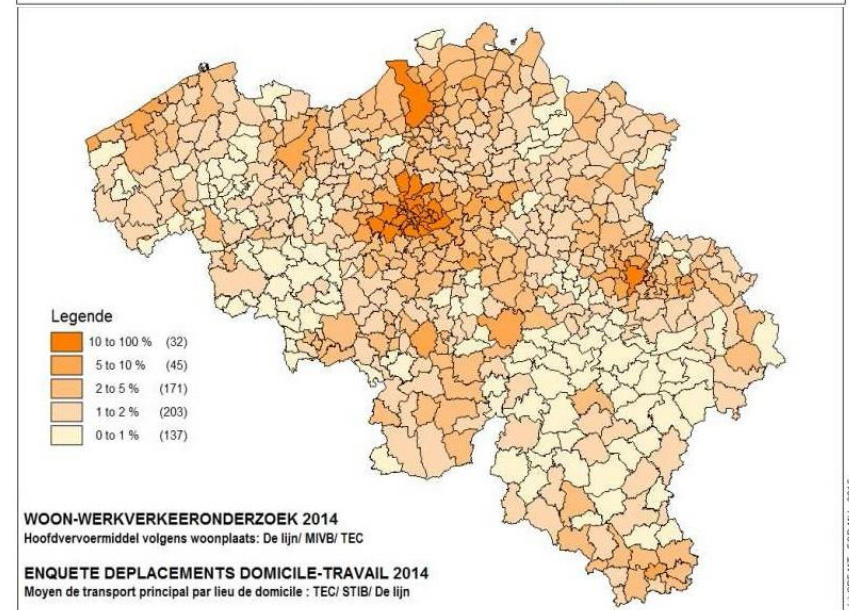
Sources : EMF 2010, CEPS/INSTEAD (Frontaliers) ; ENTD (France) 2008 ; BELDAM (Belgique) 2010 ; PSELL-3 (Luxembourg) 2007

# 4) Focus sur l'emploi transfrontalier et transrégional

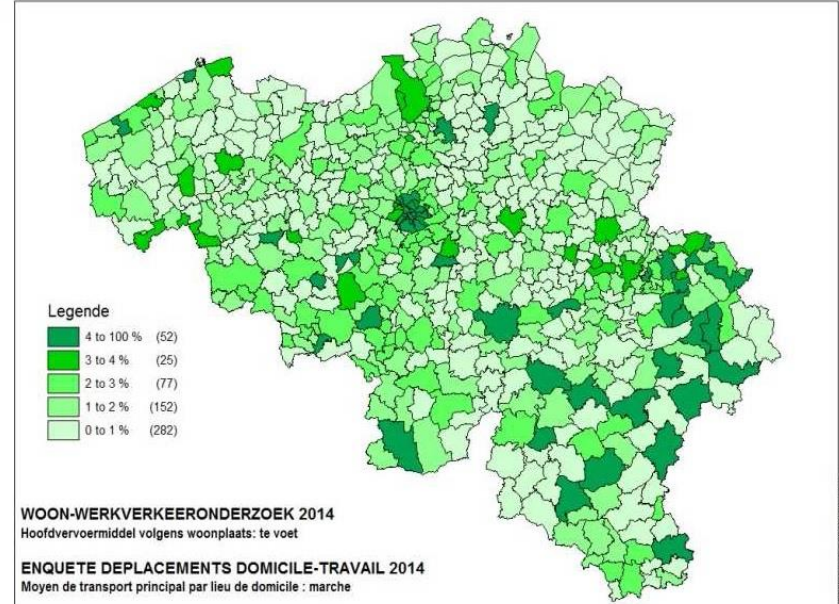
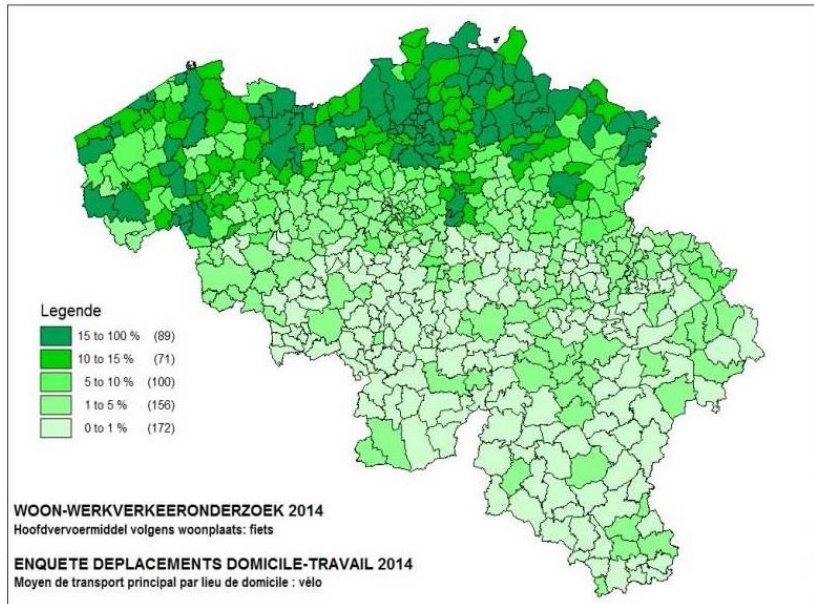


## Distribution spatiale au lieu de résidence des choix modaux : Voiture – Train – TEC

Sources : SPF-Mobilité, 2016, Diagnostic des déplacements domicile - lieu de travail 2014

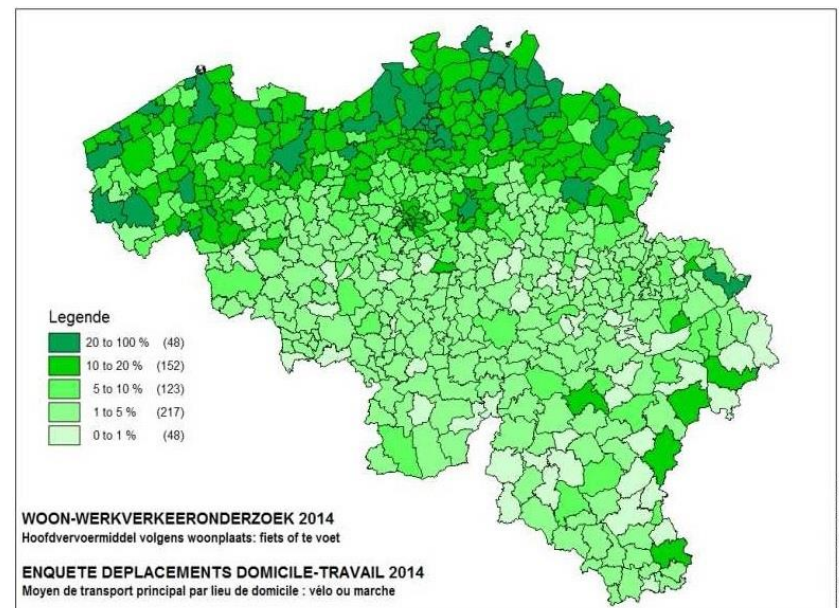


# 4) Focus sur l'emploi transfrontalier et transrégional



## Distribution spatiale au lieu de résidence des choix modaux : Vélo – Marche – Marche + Vélo

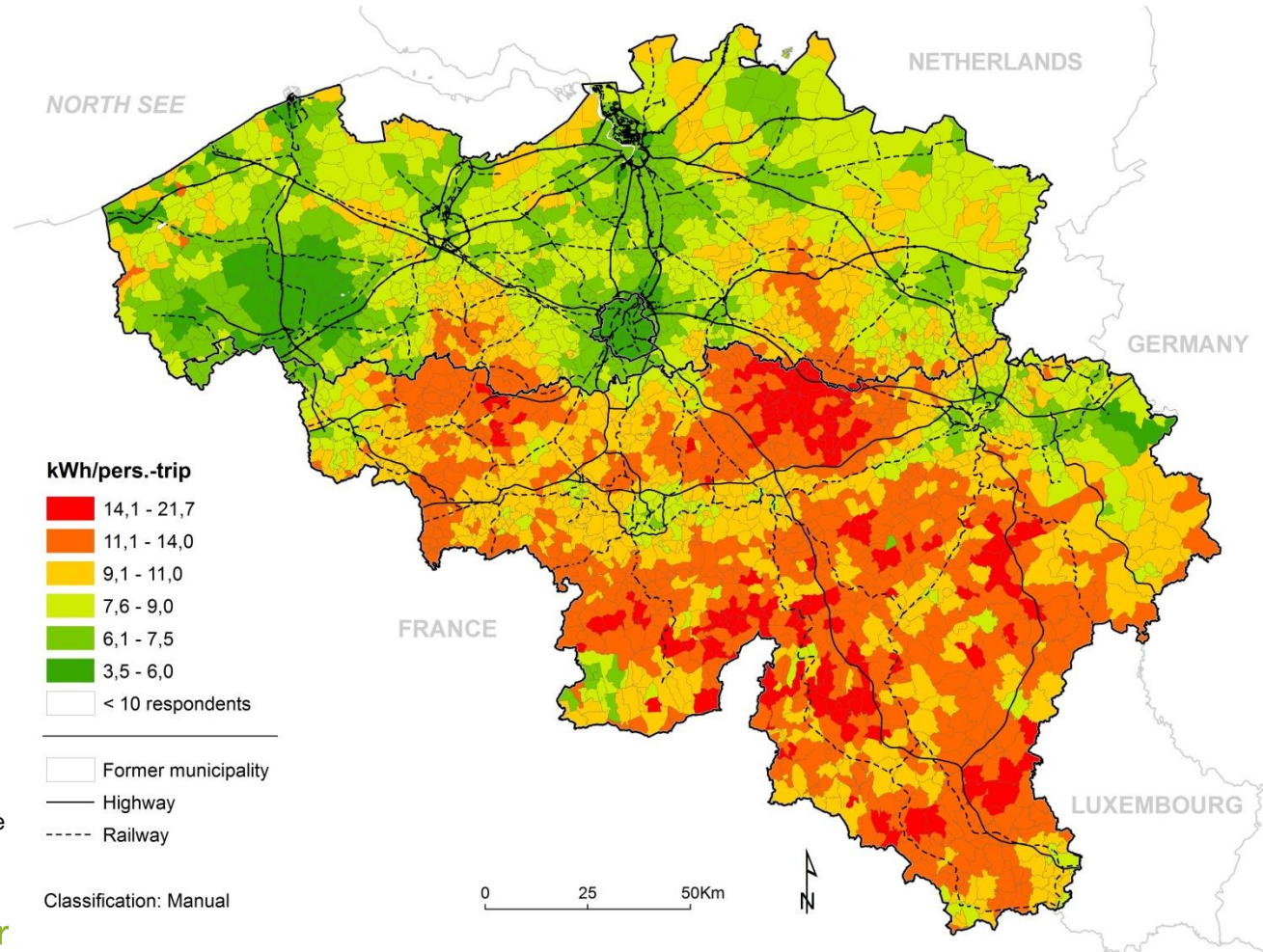
Sources : SPF-Mobilité, 2016, Diagnostic des déplacements domicile - lieu de travail 2014





## 4) Focus sur l'emploi transfrontalier et transrégional

### Impact des choix modaux et des distances sur la consommation d'énergie associée aux déplacements domicile-travail



Sources : Lepur-ULiège  
et Ugent, 2011 d'après  
ESE, 2001

## 6) Ressources bibliographiques

### **France**

Définitions de l'INSEE : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definitions>

Insee, 2015, Les zonages d'étude de l'Insee - Une histoire des zonages supra communaux définis à des fins statistiques => Méthode Mirabel/Annabel

<https://www.epsilon.insee.fr/jspui/bitstream/1/29553/1/imethode129.pdf>

### **Wallonie / Belgique**

SES (IWEPS) 2001 :

<https://ec.europa.eu/eurostat/cros/system/files/DES%20BASSINS%20D%E2%80%99EMPLOI.pdf>

CPDT 2011

[https://cpdt.wallonie.be/sites/default/files/pdf/ndr\\_25.pdf](https://cpdt.wallonie.be/sites/default/files/pdf/ndr_25.pdf)

[https://cpdt.wallonie.be/sites/default/files/pdf/dt2\\_approches\\_spatiales\\_3\\_0.pdf](https://cpdt.wallonie.be/sites/default/files/pdf/dt2_approches_spatiales_3_0.pdf)

CPDT 2016 - pp. 22-44 de :

[https://cpdt.wallonie.be/sites/default/files/cpdt\\_rf\\_dec\\_2016\\_annexe\\_r1.4\\_rsstructterrit.pdf](https://cpdt.wallonie.be/sites/default/files/cpdt_rf_dec_2016_annexe_r1.4_rsstructterrit.pdf)

Matrice O/D Census 2011 et Description de la navette domicile-travail en 2011

[http://census2011.fgov.be/analyse/flux\\_fr.html](http://census2011.fgov.be/analyse/flux_fr.html)

Analyse du FOREM de la navette transrégionale et transfrontalière

[https://www.leforem.be/MungoBlobs/807/840/20171117\\_Analyses\\_Focus\\_Les\\_Wallos\\_sont\\_ils\\_mobiles.pdf](https://www.leforem.be/MungoBlobs/807/840/20171117_Analyses_Focus_Les_Wallos_sont_ils_mobiles.pdf)

# Merci pour votre attention

Jean-Marc Lambotte

Coordinateur scientifique

Lepur - Université de Liège

Quartier Polytech 1

Allée de la découverte 9 (B52/3)

B4000 Liège 1

Tél. [+32\(0\)4 366 58 93](tel:+32043665893)

E-mail : [Jm.lambotte@uliege.be](mailto:Jm.lambotte@uliege.be)

<http://cpdt.wallonie.be>

<http://www.lepur.ulg.ac.be>